Lagrave, Lucien

Les établissements de crédit l'escompte et la...

Paris

1910

98-84364-4
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Lagrave, Lucien
Les établissements de crédit, l'escompte et la Banque de France. Paris, 1910.
125 p. 24 cm.

Thesis. Paris.



ONLY ED

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm   REDUCTION RATIO: 11:1   IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 3/6/98   INITIALS: F.C.

TRACKING # : 32069

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITÉ DE PARIS — FACULTÉ DE DROIT

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT L'ESCOMPTE ET LA BANQUE DE FRANCE

THÈSE POUR LE DOCTORAT
(Sciences économiques)

L'ACTE PUBLIC SUR LES MATIÈRES CI-APRÈS
Sera présenté et soutenu le Jeudi 26 Mai 1910, à 1 h. 1/2

PAR

Lucien LAGRAVE

Président : M. Fernand FAURE
Suffragants { MM. ALGLAVE, Charles GIDE } *professeurs.*

PARIS
IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY
117, rue Réaumur, 117
—
1910

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE ET DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aperçus sur l'origine et le développement des Etablissements de Crédit

I

Un des phénomènes les plus intéressants en matière financière est certainement celui que constitue la division du travail provoquée par le mouvement de concentration qui s'est effectuée depuis un demi-siècle chez nous.

En Angleterre, l'évolution des Banques est fort avancée : banques d'émission, Joint Stocks et Merchants Stocks coopèrent, chacun pour leur rôle, au marché financier. La perfection y est sur ce point très poussée, et quoique par ailleurs l'organisation de notre voisine soit sensiblement inférieure à la nôtre, la répartition des tâches est nettement établie et repose déjà sur d'anciennes traditions en cette matière économique.

En Allemagne, au contraire, en dehors du rôle spécial de la Reichsbank comme banque d'émission, les différents services de banque se trouvent réunis dans un seul et même établissement, édité à de nombreux exemplaires répandus sur tout le territoire germanique, et, s'il est un pays où l'expression de « grands bazars financiers » appliquée à ces sortes d'établissements, est exacte, c'est bien Outre-Rhin.

« Le trait distinctif de la méthode allemande, « disait à ce sujet un des rapports présentés à « l'*Institute Bankers of London*, est la connexité

« existant entre les entreprises commerciales et « les banques; non seulement celles-ci ont un portefeuille d'actions de sociétés similaires en vue « d'y exercer de l'influence, mais elles ont également des intérêts dans les affaires les plus diverses : Syndicats, Mines, Compagnies de Chemins de fer et de Tramways, etc... Le développement du commerce et de l'industrie allemands « au dedans et au dehors, procède dans une large « mesure de l'initiative des banques, lesquelles « font ouvertement figurer ces affaires dans leurs « bilans et dans leurs rapports, en discutant « sans broncher les chances de succès. Sur ce « point, la banque allemande est essentiellement « différente de la nôtre... En Allemagne, les banquiers ne sont pas seulement les auxiliaires, ils « sont les pionniers de leur commerce et de leur « industrie au dedans et au dehors. »

La concentration s'est effectuée ici selon une méthode absolument différente de la voie suivie par la France dans cet ordre d'idées. On peut en effet dire que toutes les Banques y sont conçues dans le même esprit : point de banques spéciales de dépôts, point d'établissements auxquels les affaires s'adressent spécialement pour obtenir des capitaux nécessaires à leur constitution ou à leur développement. Il n'y a guère de différence entre les neuf principales banques allemandes ; elles répondent toutes aux mêmes besoins, à tous les besoins : dépôt, crédit, commandite. Ces fonctions se trouvent réunies dans chacun d'eux. On ne saurait dire en quoi diffèrent extérieurement et foncièrement des organismes tels que la « Deutsche Bank », la « Dresdner Bank », la « Schaffhausen », la « Darmstædter Bank » ou la « Handels Und Disconto Bank ». Les gros bénéfices proviennent chez elles autant des escomptes que des avances à l'industrie ou des émissions de valeurs d'Etat ou obligations de villes. De même que les moyens liquides proviennent tous dans des proportions à peu près identiques pour chaque établissement soit de dépôts, soit des comp-

tes courants créditeurs, soit des bénéfices de participations, etc...

Or, il y a vingt ans, l'industrie bancaire se trouvait encore émiettée sur tout le territoire allemand. Aujourd'hui, elle est entre les mains de ces puissantes maisons qui ont fini par les absorber par les procédés les plus divers.

Voici par exemple une liste publiée en 1898 par l'*Economiste allemand*, mentionnant toutes les fusions opérées :

Mars	Barmer Bkv............	Dortmunder Bv.
Mai	Deutsche Bk............	Berliner Bk
—	Dresdner Bk............	Deutsche Genossenschaft. Bv.
—	Dresdner Bk............	V. Erlanger u. Johne.
—	Schaffhausenscher	Niderrhein Credit Anst.
—	Schaffhausenscher	West deutsche Bk.
—	Bergisch-Märkische Bk.	B. Molenaar et Co.
—	Deutsche Bk............	Berliner Bk.
Juill.	Bergisch-Märkische Bk.	Padersteinscher Br.
—	Commerz u. Disconto.	Leipzig Credit u. Spar Bk.
—	Deutsche Bk	Emdener Bk.
—	Deutsche Bk	Oldenb. Leih Bk.
Août	Essenerer Credit Anst.....	Westfälischer Credit Aust.
Sept.	Darmstädser Bk........	Rob. Warschauer & Co.
—	Darmstädser Bk........	Wismarerv Bk.
Oct.	Dresdner Bk	Wurttemberg Lander Bk.
—	Dresdner Bk...........	Westapieamische Bk.
—	Bergisch-Märkische Bk.	Lazard, Brach & Co.
—	Osnabrücker Bk........	Quakenbruker Bk.
Nov.	Deutsche Bk	L. Mende.
—	Rheinische Credit Bk..	Oberrheinische Bk.
—	Allg. Deutsche Cr. Anst...	Oberlausitzer Bk.
—	Durener Bk............	Zülicher Bk.
Déc.	Allg. Deutsche Cr. Anst.	Zwikauer Vbk.
	Norddeutsche Bk.......	W. S. Warburg.
—	National Bk............	Orient Bk.
—	Dresdner Bk...........	Oberschlesische Bk.
—	Rheinische Cr. Bk.....	Gebr. Kapferer.
—	Hallescher Bv	E. Kurbitz.
—	Schaffhausenscher	L. Camphausen.

En voici une autre peut-être encore plus intéressante pour 1904. année où le mouvement s'est manifesté avec le plus d'intensité :

G. Miller & Co................	Rheinische Credit Bank.
R. Nicolaï & Co..............	Oberrheinische Bk.
Robert Borchard & Co.......	Breest et Gelpeke.
G. Dreifus & Co..............	Commerz Disconto.
Friedländer & Co..............	} Breslauer Disconto.
H. C. Pleint...................	
Rauff & Knorr................	Anhalt dess. Landes Bk.
Osthoff et Bunkoff...........	Westphalische Bank.
Bremer Bank	Dresdner Bk.
G. Mensel & Co...............	} Credit Austalt F. P. u. H.
Horn & Dinger	
Pleck et Scherwe.............	} Bergisch Markische Bk.
Brinck & Co..................	

Levi Hirschland	Essner Credit Anstalt.
B. Beilé	Mittel Deutsche Credit Bk.
Deutsche Union Bank........	Pfälzische Bk.
Maier & Co....................	Bank für Händel.
Wertheinsber	Dresdner Bank.
Furtwanger Bank............	Schwazwalder Bkverein.
Anglo-Deutsche Bank........	Dresdner Bank.
Hermann Mener	Pfälzische Bank.
Carl Weylaud	
Gubecker Bank	Commerz Bk in Lübeck.
Bennewitz	Magdebourger Bank.
Deutsche Union Bank	Pfälzische Bk.
Bloch & Co....................	
Eichler Erben	
Nordhammer Bank	Oldenburger Bk.
Elhmann & Co..............	
Bergisch Märkische Bk.	Salomon Philipp ....
Oberheinische Bk.	J.-F. Haid ....
Oberheinische Bk.	Bank Schwazmann ....
Privat Bank in Gothe.	Dietrich et Bloch ....
Rheinische Credit Bank.	Cullmann & Co..............
National Bk für Deutsche.	Jacob Landau ....

Ajoutons à ces transformations brutales, à ces absorptions — de quelque nom que les Allemands les décorent — d'autres opérations moins nettement visibles, apparues dès 1903 sur le marché allemand, et qui constituent la « communauté d'intérêts », ce que nous nommerions peut-être chez nous, le « consortium », mais un consortium étroit, car il s'agit d'une sorte de « *Verein* » : deux grandes banques françaises se rapprocheraient de cette pratique, nous voulons dire la Société Générale qui a conclu avec la Banque de Paris en 1905 un pacte, connu seulement dans ses grandes lignes, mais qui crée des liens serrés entre les deux Maisons.

La possibilité de donner une impulsion inconnue jusque-là à l'industrie a fait naître en Allemagne des institutions de crédit grandes dispensatrices de nos milliards. L'esprit d'association si fortement ancré dans le génie germanique a continué l'œuvre et l'a parachevée ; ces banques, à peine sorties de l'ombre, ont vu grand et ont compris les avantages d'une puissante extension territoriale ; elles se sont emparées des banques locales ou plus exactement régionales. Quelques-unes vivaient à peine, sauf peut-être dans la riche vallée du Rhin et dans quelques districts industriels ou dans des villes maritimes. Au lieu

de les annihiler, les grandes maisons les ont incorporées à elles, elles leur ont infusé un sang métallique nouveau et les ont dirigées vers des destinées meilleures : en façade, rien n'a été changé : le déposant portait toujours son argent à la même maison à laquelle il était accoutumé de telle petite ville Wurtembergeoise ou Bavaroise, mais cet argent est allé alimenter en capitaux une Braügesellschaft de Hambourg ou le Kali Syndicat, ou quelque houillère silésienne, ou les fonds d'adjudication d'emprunt d'une quelconque grande ville de l'Empire.

II

Tout autre a été, on le sait, le mouvement de concentration des Banques en France : différente son origine, différentes ses méthodes.

En France le mouvement est plus ancien ; il remonte au milieu du siècle dernier ; toutefois la division du travail, qu'il ne faut pas confondre avec la concentration, est postérieure à celle-ci.

Chose curieuse, les Banques de dépôts les plus importantes d'aujourd'hui, à une exception près, ont une origine régionale. C'est en province que se sont créés ces Établissements nouveaux où le grand public apporte des fonds, de quelque importance qu'ils soient, pour contribuer indirectement mais sûrement à la constitution d'énormes machines industrielles ou financières. En outre, presque tous, fondés d'abord en vue de la commandite industrielle, ont dû abandonner ce terrain à la suite d'incidents plus ou moins retentissants, pour se consacrer aux opérations de banque pure, et s'y spécialiser avec tous leurs avantages de solidité et de durée, mais avec certains inconvénients que le temps atténuera, comme celui de l'assèchement financier des régions.

Les trois principales banques qui furent soumises à cette double évolution sont aujourd'hui parmi les plus importantes et s'appellent le *Cré-*

dit Lyonnais, le *Comptoir national d'Escompte de Paris*, la *Société Générale*. Une seule, la quatrième grande société de dépôts a été créée dans un but qui n'a pas varié et fondée à Paris ; elle n'a cessé de persévérer dans sa voie primitive sans s'étendre à la Province, c'est le *Crédit Industriel et Commercial*.

Ce n'était pas dans l'intention de créer un établissement de dépôt que les 20.000.000 de francs furent réunis et destinés au *Crédit Lyonnais* ; de fait, fondé à Lyon, il devait se consacrer aux opérations les plus diverses et demeurer une banque purement régionale. Mais aidée par le mouvement intense de reprise des affaires qui suivit la période de 1870, cette banque de Province, qui figurait primitivement dans « un coin obscur des annuaires financiers », a fait son chemin et avec ses 250 millions de capital est devenue la première de nos banques de dépôts et le plus puissant des Etablissements financiers privés de France.

La voie empruntée est loin d'avoir été directe : il y a une singulière contradiction dans l'intention de ses créateurs et le but atteint aujourd'hui. Banque régionale elle-même, elle a commencé par absorber toutes les concurrentes qui se trouvaient dans ses environs immédiats, puis s'est définitivement attaquée à Paris lui-même, et de là à toute la France. Mais elle a eu la coquetterie — ou l'ironie — de conserver à cette immense bâtisse du boulevard des Italiens le nom de « succursale » et elle continue à avoir son siège social et à tenir ses assemblées générales à Lyon.

Comme dans la vie de Pascal un accident est venu opérer une conversion profonde et sincère des convictions du Crédit Lyonnais.

L'affaire marchait à souhait. Conformément au but social, de nombreuses entreprises d'eau, de gaz, de travaux publics, canaux et bien d'autres, immobilières, notamment, auxquelles il avait donné le jour, lui permettaient de consacrer jusqu'à 35 0/0 de dividende à ses actionnaires. Mais

voici que l'action, qui cotait 1.032 francs fin 1880, tombe brusquement à 500 un an après. Une fâcheuse crise l'oblige à consacrer 30 millions de réserves à amortir les pertes subies. La leçon fut rude et l'alerte chaude. Cette époque laissa une profonde impression dans l'esprit de son directeur, M. Germain, qui, à cette époque, tenait déjà depuis longtemps les destinées de l'Etablissement entre ses mains, et devait les conserver jusqu'à sa mort encore récente (1905). C'est de ce jour que date cette fameuse politique, toute de prudence, de la liquidité permanente des ressources et qui a valu à l'Etablissement tant d'attaques acerbes. M. Germain en a fait le pivot de la maison, le point de départ et l'aboutissant de toutes ses opérations. Cette manière est devenue la tradition respectée par ses successeurs, et il y a quelque quatre ans l'un de ceux-ci la confirmait en ces termes : « Malgré les difficultés qu'il rencontre « sur sa route le Crédit Lyonnais poursuit son « œuvre avec persévérance. Doté de la nouvelle « constitution financière que nos suffrages vont, « il n'en doute pas, lui donner (1), disposant de « 125 millions de réserves, de 250 millions de capital social, établi sur des bases en rapport avec « l'étendue des opérations auxquelles il est appelé « à participer, appuyé sur une organisation matérielle puissante, secondé par un personnel « dévoué et expérimenté, jouissant du crédit « qu'un long passé lui a justement mérité, votre « Etablissement possède une situation qui est le « résultat de beaucoup de travaux, d'efforts et de « sacrifices ; il la conservera s'il reste pénétré des « principes qui ont jusqu'à présent inspiré sa « conduite, il est demeuré fidèle aux traditions « de prudence, de sagesse, de prévoyance dont son « regretté fondateur, M. Henri Germain, lui a « légué l'héritage.

« C'est dans cette voie que nous avons orienté « la marche de votre Société, c'est dans cette voie

(1) Il s'agissait d'une nouvelle augmentation de capital.

« que nous continuerons à diriger ses efforts ». (*Rapport de* 1906 *à l'Assemblée générale des actionnaires.*)

La Direction de cette Société mit sa politique en application si constante et si fidèle depuis sa décision de 1882 que, possédant à cette époque en France 28 sièges, 9 agences à l'étranger et 33 bureaux à Paris, il se trouve aujourd'hui disposer d'un réseau comprenant 53 agences dans la région parisienne, 173 succursales en province et 18 bureaux à l'étranger dont 5 en Asie et Egypte.

On conçoit combien une telle organisation est puissante pour s'assurer le concours des Dépôts de toute l'épargne française ; mais les services qu'elle peut rendre en matière d'Escompte sont au moins aussi considérables, ils sont en tous cas moins discutés, et l'incessant échange entre les places françaises est singulièrement accru par la ramification du Crédit Lyonnais à l'étranger. Il ne faut donc point s'étonner des chiffres considérables du mouvement du Portefeuille que nous trouverons à son actif dans d'autres parties de ce travail ; ils sont l'expression la plus claire, la plus vivante de la plus saine de ses opérations françaises.

Cependant cette puissance de la concentration dans la fonction de l'escompte apparaît mieux encore dans l'agencement tout spécial créé dans ce but, du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, qui en cette matière possède une supériorité historique incontestable.

Son réseau se compose de cinquante-deux guichets à Paris, cent cinquante en province, mais il a surtout étendu ses relations à l'étranger, ne possédant pas moins de sept agences à Madagascar, quatre en Tunisie, trois en Angleterre, dont celle de Londres qui joue un rôle particulièrement important en raison des fluctuations du change. Son agence d'Australie est alimentée notamment par les échanges importants entre le continent australien et les places lainières françaises

(Tourcoing, Roubaix, Mazamet et Reims). Enfin le Comptoir d'Escompte est représenté aux Indes et il a un système très complet de correspondants aux Etats-Unis.

Son histoire est un chapitre de l'histoire du crédit et de l'escompte en France, et nous intéresse doublement à ce titre.

Pour venir en aide au commerce si gravement atteint par la crise financière de février 1848, le gouvernement provisoire décida par un décret du 7 mars, de créer dans toutes les villes industrielles et commerciales de France un Comptoir National d'Escompte dont le capital serait fourni : un tiers, par des souscripteurs, un tiers en obligations versées par les villes où ces comptoirs s'ouvriraient, et un tiers par l'Etat en Bons du Trésor.

C'est sur ce principe que le *Comptoir National d'Escompte de Paris* fut fondé, à la date du 8 mars 1848, au capital de vingt millions de francs, dont un tiers versé par les actionnaires et deux tiers à fournir par l'Etat et la Ville de Paris, ces deux derniers tiers devant garantir jusqu'à concurrence de leur montant les pertes pouvant survenir.

Comme tous ses collègues, ce Comptoir devait contribuer à restaurer le crédit national et fournir au papier à escompter la troisième signature exigée par la Banque de France (1).

Cette intervention de l'Etat, en quelque sorte garant des Comptoirs, était fort dangereuse. On s'en aperçut et l'appui de l'Etat fut retiré à ces établissements dont quelques-uns disparurent et dont d'autres — en dehors du Comptoir National d'Escompte de Paris — prirent ou reprirent la forme de Banques particulières sous laquelle nous les connaissons encore aujourd'hui.

---

(1) Ce dernier point est historiquement très important et a été vivement mis en lumière lors des dernières discussions sur le renouvellement du privilège de la Banque de France (V. Journ. Off. *Doc. Parl.* Juin 1897).

La garantie de l'Etat était d'ailleurs restée purement nominale puique les 3 millions que le Gouvernement avait avancés en Bons du Trésor lui furent restitués en espèces en 1854 lorsque le Comptoir devint une simple société anonyme à responsabilité limitée (28 juillet 1854).

Le capital social fut porté à 40 millions de francs en 1860 et à 80 millions en 1866.

Malheureusement cette société fut, à son tour, emportée, on le sait, par le Krach Secrétan.

Sur ses restes devait s'en constituer une nouvelle au capital de 40 millions, celle qui existe aujourd'hui sous la raison sociale *Comptoir National d'Escompte de Paris* et dont le capital primitif fut successivement porté à 15, 100, 150 et 200 millions (1909).

Bref, de tous ces avatars, banque primitivement créée en vue de l'escompte, il s'est retrouvé en définitive un établissement conçu selon les idées modernes, selon la tradition éprouvée par M Germain, c'est-à-dire dans lequel les opérations du portefeuille tiennent une place considérable, mais où les ressources sont plus sainement fournies par le public que par l'Etat. Quant à cette activité de participations et d'immobilisations dans laquelle le Comptoir National s'est si malencontreusement fourvoyé, il n'en conserve plus qu'un souvenir pénible mais plein d'enseignements.

De tous les nombreux sous-comptoirs que le Comptoir d'Escompte avait créés — *Sous-Comptoir des Entrepreneurs, Sous-Comptoir des Chemins de fer, Sous-Comptoir du Commerce et de l'Industrie* (*Sous-Comptoir des Métaux*), *Crédit Foncier Colonial* — la plupart n'existent plus, les survivants n'ont plus de liens avec la maison-mère. Cependant après la création qu'il avait faite en 1860, du Crédit Foncier Colonial des relations se sont rapidement resserrées entre le Comptoir d'Escompte et ses Colonies, et longtemps il a servi de correspondant spécial de celles ci. De là le caractère qu'il a conservé d'être

une banque spécialement agencée pour les opérations d'outre-mer.

Le Comptoir d'Escompte était né en 1848 avec un capital de 40 millions ; le Crédit Lyonnais était venu au monde en 1863 avec un patrimoine de vingt millions ; en 1864 se créait avec un capital de 60 millions, indiquant un appétit fort grand pour les affaires, un établissement dont le titre était quelque peu ambitieux : c'était la *Société Générale pour favoriser le Commerce et l'Industrie en France.*

Longtemps d'ailleurs la Société Générale a dû se contenter de ce chiffre, alors que tous ses confrères enflaient leur capital. Depuis 1903 elle semble avoir voulu regagner le temps perdu : on la trouve bientôt à la tête de 200 millions, puis de 250 millions en 1905 et de 300 millions en 1906; enfin en 1909 elle n'a pas craint de s'imposer le service de 400 millions de francs de capital.

C'est en tous cas une nouvelle venue dans la politique de Dépôts et d'Escompte purs ; elle a été récemment conquise aux principes du Crédit Lyonnais, puisque c'est à partir de 1894 seulement qu'elle entre dans cette voie. Elle étend alors considérablement son réseau de succursales, instruments indispensables et s'installe à Paris pour pratiquer des affaires en papiers. On voit à partir de ce moment son portefeuille-effets progresser d'une façon sensible et continue pour atteindre ces dernières années le chiffre de ses aînées, et le chapitre participations ainsi que le portefeuille-titres reculer en proportion.

Voici d'ailleurs quelques chiffres significatifs à ce sujet.

MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE

CAPITAL	ANNÉES	NOMBRE D'EFFETS Milliers	SOMMES Millions
120 millions ...	1865	150	493
—	1869	840	1.609

CAPITAL	ANNÉES	NOMBRE D'EFFETS Milliers	SOMMES Millions
120 millions ...	1875	4.045	3.802
—	1880	4.810	4.971
—	1885	11.409	6.125
—	1890	11.969	1.093
—	1895	19.000	19.000
160 millons ...	1900	33.000	33.400
200 millions ...	1905	46.000	46.100
300 millions ...	1906	50.000	50.800
—	1907	57.000	57.200
—	1908	62.000	62.450
400 millions ...	1909		

C'est dans la période comprise entre 1894 et 1899 que s'est opérée la transformation et l'on voit le chiffre des sommes escomptées sauter brusquement du simple au double.

Néanmoins, la Société Générale n'a pas encore pu se débarrasser entièrement de ses anciens errements ; on retrouve encore son activité dans quelques affaires industrielles, et quelques-unes de ses anciennes entreprises, qui ne furent pas toutes heureuses, pèsent encore sur sa situation actuelle. Son compte de participations est donc de beaucoup plus élevé que celui des établissements similaires. Voici les chiffres pour 1908 .

Crédit Lyonnais	8 millions
Comptoir d'Escompte	18 —
Société Générale	113 —

Ce compte recule de plus en plus, la Société Générale cherche à abandonner les affaires (1) et sa récente entente avec une société financière, la Banque de Paris et des Pays-Bas, lui facilitera la besogne. Il faut tenir compte que la manière actuelle de cette Banque est toute neuve, et les résultats atteints apparaissent déjà, dans cette voie, et à ce point de vue, satisfaisants.

Voici enfin un établissement qui jusqu'ici a parcouru son chemin, lentement peut-être, mais avec une sûreté tout à fait remarquable. Le *Cré-*

(1) Voir page 27.

dit Industriel et Commercial, fondé en 1859, sous les auspices du marquis d'Audiffret, sénateur, fut créé à peu près à l'instar des Joints Stocks Banks anglaises. Il devait remplir le rôle que remplissent aujourd'hui surabondamment les trois sociétés de dépôts que nous venons d'énumérer, mais qui à cette époque faisaient défaut dans le mécanisme du Crédit en France. Contrairement à ses trois grands frères, il n'a subi aucune évolution ; il est resté constamment identique à lui-même ; il a lentement progressé dans la voie que lui avaient tracée ses statuts ; il a prospéré régulièrement, sans à-coup.

C'est pourquoi il n'a pas d'histoire, et que les avis se montrent unanimes sur la sagesse de sa conduite et sur les heureux résultats qu'elle a engendrés (1).

Concentrant uniquement son activité dans Paris même, débordant timidement dans sa banlieue, le Crédit Industriel ne jouit pas d'une influence très considérable sur le marché de l'escompte. Il avait à une certaine époque de son histoire, tenté de se donner de l'air, et il avait inventé un système particulier qui consistait à créer des filiales autonomes à l'étranger ou en province ; malheureusement pour la mère ces filles ingrates et solides ne tardèrent pas à s'émanciper. Si le créateur ne conserve plus que des relations fort détendues avec elles, signalons cependant une agence du Crédit Industriel, fondée à Londres et qui se trouve aujourd'hui en pleine prospérité.

Telle est, pour chacune de nos sociétés de dépôts, le processus spécial qui a abouti à un point unique d'arrivée, à une politique uniforme, à un système perfectionné, identique à tous dans ses

(1) Voir cependant les réserves qu'il convient de formuler relativement à cette unité dans la marche du Crédit Commercial et Industriel, qui semble vouloir adopter une évolution inverse des trois autres établissements. — Ci-après page 28.

grandes lignes, et qu'une similitude de résultats rend frappant.

C'est pour finir par atteindre ce terme de l'évolution bancaire que l'un s'est fondé en province avec l'intention de s'intéresser avec de faibles moyens aux affaires d'une région déterminée, que l'autre avait, avec de grosses disponibilités au début, projeté de participer à toutes les entreprises industrielles intéressantes en France, que le troisième a longtemps et à travers de grosses difficultés cherché sa voie.

Seul un des quatre a entrevu le but définitif et a persévéré dans la même politique ; mais il se trouve être le moins important et l'on n'est pas bien sûr qu'il sera demain ce qu'il est aujourd'hui.

Ce serait limiter considérablement notre sujet, et par ailleurs être dans une erreur complète, si à propos des opérations d'escompte, nous ne mentionnions pas au moins l'activité des *Banques d'Affaires*. Celles-ci, Banque de Paris, Banque de l'Union, Banque Française ou Banque Transatlantique, sans compter les autres, ne reçoivent point ou peu de dépôts ou les acceptent sous des formes détournées ; mais les bilans accusent un poste Portefeuille effets à côté du poste Portefeuille-Participation et titres.

Si nous ne nous occupons pas plus longuement de ces établissements, c'est que leurs opérations d'escompte ne sont pas pures ; elles décèlent le plus souvent de la spéculation ; les traites qu'on y escompte proviennent alors d'une position de bourses et elles ont pour cause une opération à découvert. D'autres fois il s'agit d'une véritable participation sous une forme spéciale ; on escompte les traites d'un tiers pour se rendre maître de sa situation dans une affaire (1). L'escompte ainsi pratiqué porte sur de gros paquets d'une source unique, il rapporte de fortes commissions, mais il n'a rien de commun avec l'escompte purement commercial, selon le type le plus parfait pratiqué par la Banque de France. Dans ces Sociétés plus qu'ailleurs fonctionne la pratique des traites en blanc, qui ne sont que des avances faites à des entreprises financières au moment de leur constitution ou à un moment quelconque de leur existence. Ce genre d'opération est extrêmement utile ; nous ne saurions les critiquer dans les maisons où elles se pratiquent ; mais ces maisons sortent de la catégorie de celles qui nous intéressent ici. Ces remplois ne constituent un mode naturel d'immobilisation de capitaux que pour des *sociétés financières* où ils occupent une place importante à côté des comptes courants pour lesquelles les mêmes remarques s'imposent.

(1) On connaît dans ce genre d'escompte, par la *Banque Française* des Traites de la Raffinerie d'Egypte.

III

Cet accroissement énorme de la concentration des affaires de banque proprement dites entre les mêmes mains ne s'est pas fait sans quelques perturbations et sans des changements profonds dans l'économie financière de la France.

A la rigueur, on peut dire que le développement des Dépôts dans les grandes Banques n'a pas correspondu seulement à un déplacement des numéraires des mains de certaines catégories de banquiers dans les mains d'une autre catégorie : car il faut tenir compte de la quantité énorme de petits capitaux qui dormaient chez leurs propriétaires, ou chez de petits déposants qui les conservaient sans les rémunérer, ou en le faisant d'une manière tout à fait insuffisante ; les Sociétés de Crédit sont allées les chercher dans leur retraite, elles les ont réveillés et en ont fait un instrument merveilleux pour leurs affaires.

En matière d'Escompte, il n'en va pas tout à fait de même, la perturbation amenée par la concentration a été plus profonde. Si là aussi, les facilités accordées à l'escompte ont stimulé l'appel

aux guichets de traites plus nombreuses, il n'en est pas moins vrai que le papier s'est peu à peu détourné de sa destination habituelle chez les petits banquiers pour prendre le chemin des grandes Sociétés, d'une organisation plus souple, et moins exigeante. Ceux qui ont eu à souffrir de ce nouvel ordre de choses, ce sont naturellement les banquiers locaux.

Cette situation a donné lieu ces temps derniers à des polémiques acerbes. Les adversaires de la concentration s'en sont servi comme d'une arme, parmi tant d'autres, contre les Etablissements de crédit. Comme la controverse n'est pas absolument détachée de tout intérêt immédiat et particulier et qu'il est permis de penser que l'intérêt général sert ici de tremplin pour les uns comme pour les autres, nous l'éloignerons de nos préoccupations. Nous nous contenterons d'en indiquer la ligne générale et d'esquisser les arguments types de chacun des adversaires.

Il est un fait que l'on a paru déplorer tout particulièrement à la suite de la disparition des banques locales : avec elles s'est enfui le crédit personnel, c'est-à-dire ces avances que le banquier consentait *intuitu personnæ*, qui constituait une de ses principales fonctions et faisait de lui un auxiliaire des plus précieux de l'industrie et du commerce dans la région.

Cet argument de la personnalité dans le crédit a été repris mainte et mainte fois ; il possède évidemment une certaine valeur, il est d'ailleurs unique alors que les partisans du régime de fait nouveau font valoir de nombreux avantages en faveur de celui-ci et répondent non sans succès aux critiques des détracteurs de la nouvelle organisation du crédit en France.

Il est certain que la disparition d'un banquier, fût-il local, est chose regrettable. Mais ces petits banquiers locaux qui attirent la sympathie, par ricochet d'un puissant groupement de banquiers régionaux, se sont-ils d'abord toujours montré à la hauteur de leur tâche devant le développe-

ment considérable de l'activité économique de ces dernières années ? On a fait remarquer avec juste raison que les fondateurs de ces petites banques donnaient tout leur soin, tout leur zèle pour apporter le maximum d'utilité dans l'endroit où ils opéraient ; malheureusement leurs successeurs, qui dans la plupart des cas sont leur fils ou gendre, ou quelque proche parent, trouvant une situation toute faite, manquaient de l'entraînement qui avait fait la force du fondateur, se montraient moins heureux dans leurs opérations et parfois même négligents, d'où un déchet considérable constaté dans de petites maisons de ce genre. C'est le côté psychologique de la question.

Les banques locales avaient aussi le tort de ne consentir l'escompte qu'à des taux rémunérateurs pour elles, mais qui grevaient singulièrement le commerce. Point ou peu de concurrence sur ces petites places ; les banquiers fixaient souvent le prix de leur crédit à des chiffres de monopole ; comme le marché était très restreint, il ne pouvait pas s'établir de ces moyennes qui, avec la large circulation d'aujourd'hui a abaissé dans des proportions si considérables l'escompte par toute la France. Quant au papier de provenance étrangère à l'une de ces places isolées, il perdait des fractions souvent importantes, puisque la cote de la Bourse de Paris de 1844, citée par M. Neymark accuse une retenue de 1/8 0/0 s/ Lyon à 30 jours ; s/ Bordeaux de 5/8 0/0 ; s/ Marseille de 1/2 0/0 (1) (2, page 22).

(1) M. Doumergue, le distingué directeur de la *Réforme Economique*, n'a cependant pas été arrêté par la crainte de préconiser le retour à cette ancienne organisation, en demandant une réglementation très sévère du réescompte de la Banque de France :

« Il conviendrait, dit-il, que la Banque de France décidât de ne réescompter dans ses succursales de province
« que le papier dont ses Conseils d'escompte sont en mesure d'apprécier la valeur ; qu'on n'accepte à Lille par
« exemple que du papier de Lille..., étant bien entendu
« que nous visons non la ville même, mais la région sur

Ce système de banques locales paraîtrait donc définitivement condamné par la logique, en ce qui concerne l'escompte, s'il n'avait été irrémédiablement frappé de caducité par les faits eux-mêmes. Le crédit tel qu'il existe aujourd'hui, et tel que nous le devons au développement des grandes Sociétés, rend de réels services, en établissant par toute la France la possibilité de se procurer du numéraire à bon compte.

Nous ne sommes évidemment pas des admirateurs sans réserves du système actuel, mais nous le considérons comme en voie d'évolution et de perfectionnement. Le reproche qu'on lui a fait d'être absolument anonyme est assez justifié ; le crédit personnel n'existe plus pour les maisons de second ordre ou pour le petit commerce, mais en sera-t-il toujours ainsi ? Les Etablissements

« la situation économique de laquelle la Banque de « France peut et doit être exactement renseignée. »

(2) Citons aussi, parmi les causes de la disparition des banques locales les suivantes que l'on a rencontrées dans tous les coins de la France, et sous la plume de tous les économistes avertis. Nous en empruntons le résumé à l'ouvrage de M. Sauret, *Sociétés de Crédit contre Banques Locales.*

« L'absorption par de grandes banques ou leur fusion avec des banques moyennes, sont les deux grandes causes particulières de concentration dans les banques locales, il en est une autre également importante, c'est la disparition de plusieurs d'entre elles, à la suite de difficultés rencontrées.

« Nous pourrions malheureusement établir une longue liste nécrologique de maisons ainsi disparues.

« Il faut reconnaître d'ailleurs, que les krachs survenus n'entachent pas en grande majorité des cas, l'honorabilité des banquiers qui dirigeaient les maisons en déconfiture.

« Quelles sont donc les causes de ces crises ? Ce sont, quatre-vingts fois sur cent, des immobilisations industrielles qui entraînent la chute des petites banques locales, et ensuite, les spéculations malheureuses de leurs chefs.

« C'est l'excès des crédits qui provoqua à Calais, en 1886, la fermeture presque simultanée de trois maisons de banque de la place, et déchaîna une crise... etc.»

de crédit ne sont, en somme, qu'à leur période de début ; une grande prudence s'imposait et s'impose encore à eux qui transparaît quelquefois brutalement dans les succursales ; les directeurs d'agences fuient la responsabilité par-dessus toutes choses, mais cela tient beaucoup à ce fait que les agences ne sont pas encore entièrement outillées pour travailler à plein, les relations sont encore superficielles avec la clientèle ; on refuse trop facilement le papier, ou plutôt on lui fait des conditions qui dans bien des cas gagneraient à être plus douces ; cependant est-il défendu d'espérer que, l'expérience aidant, des traditions se créant, les échanges deviendront plus réguliers entre les guichets et la clientèle et que les directeurs d'agences sauront se plier aux exigences de celle-ci ou aux nécessités du commerce local ?

C'est pourquoi il ne nous semble pas que sur ce point de la controverse (1) entre les Sociétés de Dépôt et les Banquiers régionaux l'argument de ces derniers soit très solide ni bien probant. Il n'est pas de nature à arrêter longtemps l'attention, car on sent trop les avantages réels de la nouvelle organisation et l'on ne regrette pas trop la disparition de commerçants qui ne se faisaient pas faute d'abuser parfois des situations, malgré la réputation de haute honorabilité dont ils jouissent encore à juste titre.

Chacun en particulier y trouve donc son bénéfice ; quant au danger que crée cette situation pour la sûreté du crédit en France et la difficulté qu'il y aura désormais à en assurer une étroite surveillance, peut-on sérieusement prétendre

(1) Remarquons que nous ne sortons pas des questions d'escompte et que nous n'entendons pas prendre parti dans les discussions entre les banques régionales et les Sociétés de crédit, dans la multitude des questions qui se trouvent en jeu à côté où à propos de l'escompte.

que quelque chose a été changé sur l'état primitif ? Nous verrons bientôt combien sont peu fondées de semblables craintes.

L'évolution générale de nos grandes Joints Stoks Banks exposée, examinons cette même évolution sous le jour spécial de leurs opérations d'escompte chez chacune d'elles. Nous aurons la preuve de cette curieuse unité de vues à laquelle elles ont dû aboutir, quels qu'aient été leurs points de départ, conduites par la forme nouvelle sous laquelle se présentaient à elles les capitaux, venus de tous les points du territoire, par petites ou grandes quantités, ayant les sources les plus diverses, et constituant en grande majorité des placements à très brève échéance.

Ce n'est pas dans les bilans de Banques qu'il faut chercher l'élément d'appréciation de leur activité. Le bilan n'est qu'une tranche découpée sur le vif de leur vie quotidienne ; il conviendrait de multiplier le chiffre donné dans ces documents par 360 jours. Mais les rapports des Conseils d'Administration se chargent de nous indiquer le mouvement de l'escompte pour l'année en nous faisant connaître à la fois le nombre des effets acceptés à l'escompte et le total des sommes qu'ils ont formé.

Ces chiffres sont formidables aujourd'hui. Si d'autre part nous envisageons le mouvement total du portefeuille de nos quatre grandes Banques, son développement apparaît considérable depuis vingt ans, mais surtout offre une régularité singulière :

	Milliards		Milliards
	—		—
1890	14.4	1903	32.9
1898	25.6	1904	36.7
1899	27.3	1905	39.1
1900	29	1906	43.9
1901	29.5	1907	46.4
1902	30.6	1908	46.3

De plus en plus ces grandes Maisons prennent une importance considérable sur le marché natio-

nal du crédit. Ils ont rapidement atteint, puis dépassé la Banque de France en mouvement et sommes. C'est dans leur caisse que se trouvera bientôt accumulée la presque totalité des traites de la France et ils en disposent à leur gré, suivant les fluctuations du marché monétaire, mais sous le contrôle efficace de la rue de la Vrillière (1). Et cependant il n'entre dans cet accroissement aucune idée de concurrence contre la Banque de France ; nous aurons l'occasion de montrer qu'il marque au contraire marche parallèle et combinée des deux catégories d'institution.

Au surplus, voici les chiffres de la Banque de France pour les mêmes années depuis 1898 :

	Millions		Millions
	—		—
1898	11	1904	10.8
1899	11.7	1905	10.9
1900	12.2	1906	15.7
1901	9.9	1907	13.9
1902	9.5	1908	12.8
1903	11.6	1909	12.8

Notre Etablissement officiel accuse une grande irrégularité dans ses chiffres et la proportion n'est pas aussi rapide que celle des autres Banques. Non qu'on puisse accuser les Sociétés de crédit d'être en partie la cause de ces oscillations et de cette lenteur. car cette marche caractérise la Banque de France depuis l'époque la plus lointaine, mais c'est qu'elle est plus sensible à la situation monétaire et économique générale.

On voit en effet, par exemple, que 1901, où le mouvement général du portefeuille tombe de 12 2 milliards à 9 9 est une de ces années de ralentissement des affaires qui suivent toujours les périodes de grande production, l'activité industrielle ayant touché son point culminant en 1900,

(1) Voir le chapitre suivant.

point culminant également pour le mouvement du portefeuille qui n'a revu ce chiffre que longtemps après.

En 1907, gros mouvement du portefeuille, le plus considérable depuis 1898. Ecoutons le rapport de M. Pallain, Gouverneur de la Banque de France :

« Les symptômes caractéristiques des périodes de grande activité économique se sont trouvés réunis dans l'année 1906 pour rendre évident l'existence d'un mouvement d'affaires considérable.

« Les recettes des chemins de fer présentent une plus-value importante ; les divers revenus de l'État qui se proportionnent à l'étendue des transactions intérieures enregistrent tous de notables accroissements ; il en est de même du commerce extérieur et du mouvement des ports ; le développement des échanges témoigne de la part prise par l'industrie française à l'essor économique universel. Enfin la marche ascensionnelle des prix qui commençait à se dessiner dans ces dernières années s'est encore accentuée ; les métaux en particulier ont atteint des cours bien rarement pratiqués, jusqu'à ce jour, qui démontrent l'intensité de la consommation. » (M. Pallain, dans son *Rapport à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Banque de France pour l'exercice* 1907.)

Nous trouverions peut-être la vraie cause de la différence qui apparaît entre la régularité de l'accroissement des chiffres des Etablissements de Crédit et les oscillations de celui des chiffres de la Banque de Fance dans la politique des grandes Banques tout entière renfermée dans la présentation de bilans destinée avant tout à frapper le public par cette régularité même dans la marche des affaires.

IV

Si pour entrer dans le détail de ces totaux, nous examinons leur développement dans chacune de nos quatre grandes Sociétés, nous serons en effet frappés par cette régularité.

Nous pourrons dire que le Crédit Lyonnais a suivi une marche ascendante absolument régulière, ininterrompue depuis de nombreuses années, pour le montant total de l'escompte, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

MONTANT ANNUEL DES EFFETS ESCOMPTÉS PAR LE CRÉDIT LYONNAIS

	milliards		milliards
1899	10.7	1904	13.6
1900	11.4	1905	14.0
1901	11.8	1906	15.0
1902	11.9	1907	15.9
1903	12.7	1908	14.9

Les soldes du portefeuille effets, mensuellement établis offrent aussi une constance remarquable. C'est ainsi que pour les six premiers mois de 1909 ils ne varient pour ainsi dire pas et oscillent entre 1.888 millions de francs au minimum et 1.341 millions au maximum. Il est juste de reconnaître que cette fixité apparaît aussi dans les autres comptes d'emploi, et qu'elle n'est pas moins évidente dans les différents comptes de ressources.

Si admirable que soit cette constance, on ne peut se défendre de l'attribuer à un procédé un peu factice, et, dans la conduite des postes d'emploi à un désir à priori d'atteindre un certain but, qui est précisément le développement progressif, très régulier de ces comptes, indépendamment des besoins réels du pays.

Une progression aussi rigoureuse n'est pas sans susciter quelques réserves, étant données les diverses phases par lesquelles a passé, ces dernières années, la prospérité économique de la France.

TOTAL ANNUEL DES EFFETS ESCOMPTÉS
AU CRÉDIT LYONNAIS

	Millions		Millions
1899	15	1904	19
1900	16	1905	20
1901	16	1906	20
1902	17	1907	20
1903	18	1908	20

et du monde entier, avec des affaires tantôt restreintes tantôt abondantes ; car il s'agit, dans le tableau ci-dessus du *nombre* d'effets et non des sommes, en sorte que ce chiffre devrait être exactement proportionnel à l'activité économique, alors que si nous donnions le *montant* total en francs de l'escompte, on concevrait à la rigueur que la rareté des traites fût compensée par le taux de l'argent, et réciproquement, pour maintenir un résultat à peu près identique.

Or, cette constance s'observe dans toutes nos grandes banques avec une unité vraiment curieuse, avec un parallélisme étonnant, malgré la différence régionale de l'activité de chacune d'elles, puisque le Crédit Lyonnais, par exemple, s'adresse en principe à toute la France, et à la France seulement, que le Comptoir d'Escompte a des relations très étendues avec l'extérieur, et que la Société Générale a, indépendamment de ses sources purement commerciales d'escompte, d'autres domaines moins nettement délimités.

Il semble donc que les Administrateurs de ces puissantes maisons s'assimilent un peu trop volontiers à des Ministres des Finances : ils règlent leurs bilans comme on règle un budget, en adaptant les ressources aux dépenses, mais avec cette différence qu'ils conduisent les emplois selon un sage et constant accroissement.

Pour en revenir aux idées particulières, constatons qu'une très intéressante évolution serait

à étudier avec la Société Générale, même en se bornant à l'examen des documents mis à la disposition du public. Ils montrent sa ferme intention de concentrer toute son activité à une politique de Joint Stock. Elle se débarrasse, ainsi que nous l'avons dit plus haut, peu à peu, de toutes les participations financières industrielles qu'on lui connaissait ; elle liquide en ce moment ce qui lui en reste et qui pèse un peu lourdement sur sa marche (1).

Néanmoins l'actif est encore chargé de postes d'immobilisation qu'il est possible à cette société de Crédit d'avouer grâce à son passé.

Nous trouvons en effet encore en 1906 :

	millions de Fr.
Titres	46.7
Participations ind. et comm. (dernière année)	1.9
Participations financières	61.6

Pendant ce temps les opérations de banque pure s'accroissent régulièrement — naturellement — et celles d'escompte atteignent exactement le niveau de celles du Crédit Lyonnais et du Comptoir d'Escompte avec un montant de 14 milliards 915 millions en 1908.

Beaucoup plus modérée a été enfin la marche du Crédit Industriel et Commercial dans la progression de son portefeuille. Celui-ci est d'abord beaucoup plus réduit que celui des trois autres Etablissements, nous en avons indiqué les raisons.

Mais, alors que les autres Banques ont plus que quadruplé en vingt ans les services du crédit public, le compte d'Escompte de cette maison a à peine doublé, et son accroissement n'offre aucun caractère de régularité. Il s'est tenu en dehors du mouvement général et conserve sa po-

(1) Notamment Sucreries de Porto-Rico, Port de Callao.

litique personnelle. S'il occupe un rang tout à fait secondaire dans l'influence sur le marché, et il n'a rien fait pour acquérir plus d'autorité, nous ne saurions le blâmer de restreindre son activité à un domaine qu'il connaît parfaitement et sur lequel il a acquis des résultats fort rémunérateurs par son entreprise autant qu'utile pour sa clientèle. Il semble cependant qu'il suive une évolution inverse des trois autres Etablissements, et s'achemine vers la Banque d'Affaires. Ses opérations de Banque pure n'auraient jamais suffi, en effet, à rémunérer son capital s'il s'était borné à s'y limiter. Si son potefeuille-effets est demeuré dans la stagnation que nous avons signalée, son portefeuille-titres s'est enflé considérablement ; à ce point de vue, cette Société de Crédit nous intéresse peu et paraît devoir nous intéresser de moins en moins. Il est dans la situation hybride d'une banque de Dépôts dont les disponibilités se trouvent immobilisées en grande partie, en remarquant qu'il cherche, il est vrai, surtout ses placements dans les Rentes et Obligations, c'est-à-dire des valeurs de tout repos.

CHAPITRE II

LES OPÉRATIONS D'ESCOMPTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT EN FRANCE

I

Les opérations matérielles de l'escompte se passent dans un grand établissement telles qu'elles peuvent passer dans une Banque privée. Les principes demeurent les mêmes, ils sont simplement étendus, et cette extension même du service de l'escompte, si elle leur a permis d'y apporter des perfectionnements intéressants, ne modifie pas la « manière de faire ».

Le maniement des effets comprend donc les opérations ordinaires d'entrée, de classement et de sortie pour le réescompte ou le recouvrement. Rien n'a été innové. C'est-à-dire brièvement que :

Les effets que le commerçant présente à l'escompte sont inscrits sur le *bordereau*, par ordre d'échéance, en commençant par les effets à vue ou à jours de vue, et sont classés selon une disposition qui permet un examen rapide à simple lecture par l'escompteur.

Les effets de commerce admis à l'escompte par la direction de la Banque sur visa du bordereau, après examen, sont groupés par bordereaux de client et dans chaque bordereau par échéance. Puis chaque papier est couché sur les Livres d'entrées, et, s'il y a lieu, envoyé à l'acceptation. A son retour, il est classé enfin dans le Portefeuille central, *à son échéance*.

Le classement du Portefeuille est, dans les grandes institutions, la partie la plus délicate de tout ce travail matériel, car une erreur peut entraîner la perte des droits de recours du tiers porteur contre l'accepteur ou les endosseurs précédents.

Le classement est d'ailleurs double : il s'effectue par échéance et par nature du papier. Cette dernière classification comprend en général : le Paris, la Province bancable, la Province déplacée, l'Etranger.

Cette division est faite non seulement en vue de l'encaissement, mais surtout du réescompte.

Ces manipulations s'effectuent toutes au siège central de l'Etablissement où un important personnel est exclusivement attaché aux différentes phases de la besogne. Tous les effets, recueillis de tous les coins de la France pour certains Etablissements de la France et de l'étranger pour d'autres, de Paris et sa banlieue seulement pour certains, se trouvent concentrés en définitive entre les mêmes mains, en sorte que certains chefs

de division peuvent avoir sous les yeux la situation du Crédit national.

En principe, chaque effet a passé à l'appréciation des commis qui sont placés sous leurs ordres immédiats. En fait, on s'en remet à la clairvoyance et à la décision des directeurs de succursales ou d'agences, sous leur responsabilité ; les déchets ou les bons résultats des opérations de l'acceptation par la Banque servent de poids pour mesurer leur savoir-faire, et les sanctions interviennent en conséquence de la Direction centrale.

Néanmoins c'est au siège même de l'Etablissement qu'est installée l'organisation complète du service de l'Escompte. On sait que celui-ci est uniquement basé sur la tenue des « Renseignements commerciaux ». Chaque client un peu important possède sa fiche, et de la mise perpétuelle au courant de celles-ci dépend la solidité du portefeuille-effets.

On conçoit qu'un soin tout particulier ait présidé à l'établissement de ce fantastique dossier. Tout événement commercial ou juridique afférent au titulaire est rigoureusement consigné sur ces documents ; les différentes publications légales sont minutieusement dépouillées, et toute indication concernant un client de la maison est relevée ; en sorte que l'Etablissement se tient au courant de toutes les modifications relatives à la situation de l'intéressé : liquidations, faillites, retards dans ses affaires ; mariage ou divorce, séparations de biens ; hypothèques ou gages divers consentis, on en tire une appréciation, d'où dépendra le crédit à accorder, le *risque* à engager.

Sur les ordres de l'administration centrale le directeur de l'Agence auquel se sera adressé le client prendra ou refusera le bordereau présenté par celui-ci. Il le prendra sans restrictions ou n'en escomptera qu'une partie : ou bien il se chargera d'une partie sans conditions et demandera des garanties pour le reste ; ou encore escomptera une fois la liasse d'effets entière, mais fera comprendre au commerçant qu' « en raison de sa si-

tuation que l'Etablissement considère, à tort ou à raison, comme engagée un peu lourdement, les facilités présentes ne lui seront pas accordées avant l'éclaircissement de ses opérations. » Enfin, la Banque prêtera son crédit, mais fera payer plus cher ses services.

C'est donc une affaire d'appréciation qui demande une longue expérience et un doigté délicat.

L'Etablissement modèle pour cette partie des opérations de Banque est assurément le Comptoir d'Escompte. Créé uniquement dans ce but, il fonctionne depuis assez de temps pour posséder un service rompu à ce genre de travail.

Mais tous nos établissements de crédit n'ont pas constitué, dès leur naissance, une division aussi complète, et aucun n'a, à son usage, une aussi longue tradition.

Il y eut un temps où nos établissements de crédit étaient de grands seigneurs. Le commerçant recherchait leurs services ; il se dérangeait lui-même pour offrir son effet qui était « épluché » tout à loisir par l'escompteur. On ne prenait que le très bon papier ; les banques régionales ou locales prenaient le reste. Mais vers les années 1885, la concurrence des maisons entre elles commença à se faire sentir : la politique du nombre dans les affaires commençait à prévaloir afin de diminuer les frais généraux ; l'argent affluait assez abondamment au titre des dépôts ; il fallait l'employer, et, selon la bonne méthode financière, à de courts engagements.

A partir de ce moment, les Etablissements de crédit se montrent moins exigeants pour les effets, ils sont même accueillants. Plus, ils sont pressants ; des démarcheurs, sous les espèces du Directeur de la succursale et de ses agents sont chargés de battre le rappel, de détourner des banques privées le courant ordinaire de l'escompte. Cette tactique a réussi, et, grâce aux conditions spéciales consenties, conditions inconcurrençables, le commerçant trouva bientôt son

avantage de s'adresser aux grandes sociétés de Crédit et délaissa son banquier local.

Alors, les grandes Banques durent songer à limiter dans la plus grande mesure possible les pertes et non valeurs d'un tel afflux de papier. On créa un service des renseignements digne de ce nom, et tel qu'il fonctionne, mis parfaitement au point, aujourd'hui : c'est le service central.

Un double de ce service, composé de renseignements moins détaillés, est laissé à la disposition du directeur d'agence.

Dotés d'une semblable organisation, nous ne voyons pas en quoi une succursale des Etablissements de Crédit peut être inférieure à une banque purement locale pour l'appréciation des crédits à accorder. Elle est moins large, moins généreuse, elle entre moins dans le détail des espèces, peut-être, à la rigueur. Mais ne nous y trompons pas. D'abord la concurrence entre plusieurs grands Etablissements a aidé beaucoup à ouvrir plus grandes les portes aux clients de tout ordre ; en outre cette largesse dont on gratifie les banques locales est apparente. Les Directeurs de petites maisons possédaient leurs amis ; à ceux-ci, l'argent n'était pas marchandé en effet, pas assez même, parfois, car que d'immobilisations désastreuses a entraînées la sympathie qui n'a rien à voir avec les affaires ; en outre, ceux des commerçants qui n'avaient pas l'heur d'être en relations particulières avec le directeur, se voyaient offrir le plus souvent ces conditions de monopoles auxquelles nous avons fait allusion dans le précédent chapitre.

II

Quoi qu'il en soit, l'exposition de la technique que nous venons de faire constitue un cadre, à l'intérieur duquel l'agencement varie naturellement — encore que peu — pour les détails.

C'est un schéma dans lequel entrent toutes les organisations. Nous avons tenu à l'exposer pour

montrer que cette pure opération de Banque qu'on appelle l'escompte ne subissait aucune déformation du fait d'une puissante concentration, et que chaque opération, individuellement prise, a autant de valeur, autant de sûreté et peut être entourée d'autant de garanties que si elle était pratiquée dans telle petite maison de Province.

Néanmoins, si l'on peut dire qu'il n'est survenu aucun changement dans la technique de l'escompte du fait de la concentration, et que nos Etablissements de crédit s'en sont tenus à la méthode classique, de nouveaux points de vue se sont créés ou ont pris une importance inconnue, particuliers à ces sociétés, ayant leur origine soit dans la constitution de cette forme récente de banques, ou dans la place que celles-ci occupent dans le crédit intérieur de la France.

Ces deux éléments leur créent des obligations spéciales auxquelles elles n'ont peut-être pas encore donné une suffisante satisfaction. C'est ce que nous allons examiner.

L'Escompte constitue l'opération bancaire du type le plus parfait. C'est lui qui, dans la conception actuelle des Banques de dépôts, remplit le mieux les conditions qu'on exige aux remplois des capitaux prêts : la sûreté et la mobilité. Aussi est-ce ce poste que nous trouvons le plus développé aux bilans de ces Banques.

Voici par exemple pour le Crédit Lyonnais, et pour les années 1905, 1906, 1907 et 1908, le montant général des affaires au 31 décembre de chaque année :

Crédit Lyonnais

	milliers de francs	
	PORTEFEUILLE	DÉPOTS
1905..........	1.030	740
1906..........	1.137	739
1907..........	1.112	732
1908..........	1.187	798

En général, la proportion du Portefeuille aux Dépôts paraît être, pour tous les Etablissements

de ce genre, de 5 à 4, ce qui demeure une proportion assez judicieuse.

L'Escompte tel qu'il se trouve pratiqué dans les Sociétés de Crédit, joue un double rôle dont il ne faut jamais oublier d'associer les deux parties afin d'avoir une vue précise de la notion de l'escompte en France. Il est d'une part un remploi destiné à pouvoir fournir un certain intérêt aux sommes exposées par les particuliers ; il indique aussi le mouvement du commerce et de l'activité économique du pays.

C'est sur la réunion de ces deux éléments qu'est établi le système financier moderne ; c'est au fond du crédit mutuel avec un intermédiaire rémunéré. Mais surtout avec d'autres garanties que le Crédit personnel, avec une contre-partie liquide de dépôts, garantie dont l'intermédiaire est responsable.

Les opérations d'escompte dans le rôle de remploi des sommes déposées ont un avantage considérable : elles pourvoient à la nécessité de la sûreté en même temps qu'à la rapidité de la mobilisation des capitaux. « Le dépôt n'étant pas un placement, et le déposant apportant et reprenant son argent sans crier gare, l'obligation d'être toujours en mesure de rendre est la première des lois du remploi » (1).

Dans cet ordre d'idées, les opérations de banque peuvent se classer de la façon suivante :

1° L'escompte ;

2° Les avances nanties et les reports ;

3° Les ouvertures de crédit en comptes courants ;

4° Ces diverses opérations pratiquées à l'étranger ;

5° Les placements divers, immobilisations à plus ou moins long terme, en rentes étrangères ou entreprises garanties.

(1) M. Parchell, à une réunion du « Manchester and District Bankers Institute » (1902).

L'*avance* et le *report* ont cette infériorité auprès de l'escompte du papier de commerce de n'être disponibles qu'à date fixe. En théorie, on peut soutenir qu'il est toujours possible de défaire un report ; en fait, on ne le peut qu'en période normale, c'est-à-dire quand la nécessité ne s'en fait pas sentir, tandis qu'aux moments de troubles de la circulation l'affaire devient impraticable. Aussi devrait-on enfermer ces deux opérations dans d'étroites limites et ne les laisser développer que prudemment, en observant toujours une proportion rigoureuse entre leur montant et celui des dépôts (1).

Si on ne se plaçait qu'au point de vue des services rendus au commerce et à l'industrie à l'actif des différents postes des bilans des Banques, les *comptes courants débiteurs*, c'est-à-dire ceux qui impliquent une ouverture de crédit, se classeraient immédiatement après l'escompte. Or, dans la pratique quand les clients sont bien connus de la Société de crédit, et jouissent d'une honorabilité consommée, on leur ouvre des comptes courants à découvert. C'est autant de capital immobilisé, et l'on peut être certain qu'en cas de crise brusque, les Banques auraient toutes les dif-

(1) Malheureusement, il ne semble pas que nos Joint Stocks Banks aient observé de ce côté l'abstention que nous recommandons. Il y a à cela de multiples raisons. D'abord, le profit tiré du taux de l'intérêt de l'argent prêté. Il y a aussi la source de fructueuses opérations sur lesquelles nous n'insistons pas.

Nos grandes Banques ont montré dans bien des cas un empressement un peu précipité à secourir de malheureux spéculateurs enferrés, obligés de mettre leurs titres en « pension ». Sans dresser d'acte d'accusation personnel, constatons que les opérations pour le Lyonnais se sont singulièrement accrues. Alors que le mouvement du Portefeuille passait de 1899 à 1908 de 10.700 millions de francs à 14.900 millions, celui des avances et reports passait de 170 millions à 400 millions de francs, c'est-à-dire que le Portefeuille grandissait de 40 %, alors que les reports croissaient dans la proportion de plus du simple au triple.

ficultés à le recouvrer rapidement. Le rappel simultané des fonds ainsi engagés provoquerait un « run » qui aurait pour effet de faire hausser le loyer de l'argent et les difficultés de la rentrée des espèces prélevées.

Avec l'escompte, en principe du moins, la disponibilité est aussi complète que possible sauf les réserves que la pratique apporte en tempérament à cette qualité.

Cette supériorité n'existerait d'ailleurs pas sous le fonctionnement du réescompte de la Banque de France. C'est lui qui permet à une Banque, fût-elle Etablissement de crédit, et engagée pour une somme imposante de millions, de récupérer immédiatement ses avances et d'échanger le papier dont elle est porteur contre du métal, ou plutôt contre des billets. Aussi y a-t-il un gros intérêt pour la Société de Dépôts de n'avoir en Portefeuille que du papier « bancable ».

Or, pour être bancable, une traite doit remplir un assez grand nombre de conditions, simultanément.

Les effets doivent avoir, suivant les places de paiement, un nombre minimum de jours à courir, et pas plus de trois mois au maximum.

Ils doivent être stipulés en francs.

Ils doivent être payables sur l'une des places dont la devise est admise à l'escompte de la Banque de France.

Ils doivent être munis de trois signatures.

Ils ne doivent être accompagnés d'aucune recommandation ou stipulation particulières.

Avec une réglementation aussi rigide, il est évident que tout le Portefeuille des Banques n'est pas immédiatement mobilisable par la voie de la Banque de France.

D'abord, les sociétés de crédit escomptent une quantité assez importante de papier à plus de 90 jours ; cela résulte de leurs relations avec l'étranger ; et les effets de ce genre sont surtout d'assez grosses coupures.

Mais les Etablissements de crédit possèdent encore une grande quantité de papier « détourné » c'est-à-dire tiré sur une localité non desservie par la Banque de France, ni rattachée. Ce papier est très répandu dans le commerce régional. Les Banques ne le rejettent pas en raison des bénéfices supplémentaires que cette infériorité leur procure sous forme de commission spéciale. Néanmoins il échappe à la possibilité de le rendre liquide par l'intermédiaire de la Banque de France.

Celle-ci examine enfin très rigoureusement le papier qui lui est présenté, même sous des signatures offrant toute garantie. Elle en recherche scrupuleusement l'origine et celle-ci doit être proprement commerciale. Elle écarte ainsi toute une catégorie de papier dont ailleurs l'utilité est incontestable, dont la nécessité s'impose même comme un adjuvant du crédit au commerce et à l'industrie, c'est le papier de pur crédit. Elle le repousse en raison des difficultés qu'il y a à saisir le bon et le mauvais papier et des dangers que créent les incertitudes où on est de sa valeur. Elle le repousse aussi parce qu'en somme il n'a pas de base ; il n'a pas le cautionnement indispensable à un effet de commerce que constitue la transaction commerciale, comme la monnaie elle-même a pour cautionnement une valeur en marchandises, et comme le billet de banque a derrière lui une certaine quantité de numéraire réel pour le soutenir (1).

(1) Nous ne parlons pas même ici des papiers plus ou moins frauduleux que des commerçants ayant une conception spéciale des affaires commerciales s'ingénient à lancer, grâce à la complicité d'un collègue, et qui sont connus sous le nom de « tirages en l'air ». Ces effets de complaisance constituent une inflation de la circulation et un danger permanent pour la banque, mais non irréductible. Les Sociétés de crédit sont beaucoup plus à l'aise que les banques locales pour éventer les dissimulations de ce genre et refuser toutes les présentations de ce genre aux commerçants peu scrupuleux qui s'adresseraient à elles pour en tirer profit.

Il y a donc du fait de la réglementation rigoureuse de la Banque de France un déchet considérable de papier qui échappe à la mobilisation rapide. Il est impossible naturellement de l'évaluer, mais il n'est pas un chef de service d'escompte ni un directeur de succursale qui ne pourrait en dire long à ce propos.

Les Etablissements de crédit sont parfaitement fixés à ce sujet : la Banque également, mais elle reconnaît le choix judicieux qu'ils opèrent dans leur portefeuille pour la présentation au réescompte.

Il n'est guère d'années en effet, où, à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires, le gouverneur de la Banque ne constate dans son Rapport que le nombre des effets rejetés pour Paris et dans les succursales a été insignifiant.

Voici le relevé des chiffres que nous avons trouvés dans ces documents depuis 1898, première année du fonctionnement de la Banque sous le régime nouveau.

BANQUE DE FRANCE

Années	Montant total des sommes escomptées — millions de francs	Rejets: Nombre d'effets	Rejets: Montant — millions de francs
1898	11.032	69.000	55
1899	11.745	73.000	54
1900	12.247	62.000	47
1901	9.936	56.600	32
1902	9.565	55.800	30
1903	11.684	69.900	31
1904	10.834	50.900	28
1905	10.967	43.500	23
1906	15.769	46.900	29
1907	13.980	39.200	27
1908	12.300	39.200	25
1909	12.800	35.000	21

Le Gouverneur s'est plu à constater en maintes circonstances cette situation. « Il ne vous aura pas échappé, dit-il, aux actionnaires en 1900, combien est faible la proportion des effets

rejetés ; elle va diminuant d'année en année, non pas que vos Conseils d'escompte aient songé à se départir de leur prudence habituelle, mais parce que la clientèle de la Banque s'attache à ne lui présenter que du papier offrant la garantie exigée par nos statuts... »

En 1901 il formule la même appréciation : « ..... proportion insignifiante, par rapport à la présentation, et encore devons-nous ajouter que le plus grand nombre de rejets n'est dû qu'à des irrégularités de forme. »

L'année suivante M. Pallain revient sur ce sujet, en termes absolument identiques, et le fait est tellement tombé dans les habitudes de la maison qu'on ne prend plus la peine de le signaler.

De fait, on peut voir par le tableau ci-dessus que depuis 1898 le nombre des effets rejetés a diminué considérablement, diminution encore accentuée par l'accroissement du nombre d'effets escomptés ; il convient enfin de remarquer que si les rejets ont pour origine un vice de forme, ils ne proviennent pas des Etablissements de crédit qui sont absolument rompus aux exigences de la Banque sur ce point.

Il n'en reste pas moins que le portefeuille des sociétés de dépôts qui répond en principe à l'idéal des remplois contient un grand nombre de « pierres » qui doivent attendre en « nourrice » l'heure de leur délibération. Celle-ci même peut être reculée ; il arrive certaine fois qu'elle ne sonne jamais. Ce sont autant d'imperfections dont nous voudrions être tenus au courant.

Cependant, pour terminer ce point sur une note optimiste, nous devons reconnaître que, quelle que soit la proportion probable des effets non bancables — peut-être un quart au total — le portefeuille absolument liquide présente encore une surface suffisante vis-à-vis des dépôts. Le déchet prévu ne fait pas perdre à l'escompte la première place qu'il doit occuper parmi les

opérations de remplois, position qui se renforcera à mesure que s'éduquera notre organisme du crédit en France.

—§—

Parmi les points les plus sujets à critique de l'activité des grandes Banques, en raison de la place nouvelle qu'elles ont prises sur le marché du crédit en France, on peut placer la manière dont celles-ci font mention de leurs opérations d'escompte dans leurs bilans.

Les bilans des sociétés de crédit sont, on le sait, et il faut le reconnaître, la chose la plus vague, la moins explicite qui se puisse concevoir. Il est très difficile d'y trouver ce qu'on y cherche. Les postes qui y figurent avec parcimonie sont trop condensés; ils deviennent le mystère même, impénétrable, et, ce qui est plus grave, dissimulent la vraie nature des opérations aux yeux les plus avertis.

Que cette façon de procéder soit, après tout, légitime quand elle est pratiquée par des sociétés financières, des banques d'affaires ; c'est une opinion soutenable. Ces maisons sont absolument libres chez elles ; elles agissent avec des capitaux qui sont leur propriété puisque le chiffre des dépôts pour la plupart d'entre elles est nul ; elles ne lèsent personne, et leurs actionnaires peuvent avoir le bon goût de ne pas exiger des détails aux assemblées générales. Ils peuvent d'ailleurs d'autant mieux faire crédit sur ce point qu'il y va de leur intérêt de ne pas donner une trop large publicité à l'organisation financière de la maison et aux diverses combinaisons qu'elle a imaginées. C'est un droit qui appartient à toute exploitation commerciale et industrielle ; c'est le blanc seing qu'on accorde à la Direction et à son initiative, quitte à faire peser sur celle-ci la responsabilité des résultats et à les sanctionner le moment venu.

Mais au regard des Sociétés de dépôts, une

semblable réserve se soutient difficilement. Le genre d'opérations auxquelles elles se livrent — ou devraient se livrer — ne réclame pas la discrétion d'une façon si absolue. Elles pratiquent en principe des opérations de banque pure, le machiavélisme devrait, en principe, y être sans objet.

Surtout, les capitaux avec lesquels les Etablissements de crédit travaillent ne sont pas leur propriété, ils ne les détiennent qu'à titre tout à fait précaire. On peut dire que leur force réside dans la confiance que le public leur fait. Dans ces conditions, ce même public devrait pouvoir surveiller l'emploi fait de son argent. Il conserve un droit de contrôle sur l'utilisation quotidienne de son épargne, et ce n'est pas trop que de la faire apparaître une fois par an dans un rapport circonstancié, appuyé de comptes dont la netteté même l'inciterait à être moins exigeant.

Enfin il est nécessaire, pour la conduite du crédit en France, que l'on soit renseigné en haut lieu sur la position exacte de nos grands forts financiers, ne serait-ce que pour bien diriger la défensive contre l'invasion étrangère et la fuite des disponibilités nationales à certaines époques de l'année ; ne serait-ce que pour avoir constamment sous les yeux une vue exacte de la situation du crédit et en tirer des conclusions de première utilité sur l'état de notre commerce et de notre industrie, et sur le développement de leurs moyens d'action ; ne serait-ce, en un mot, que pour permettre une action combinée de la Banque de France et des autres banques, une étroite coopération pour le plus grand bien de la prospérité économique du pays.

C'est à ces titres divers que l'on n'a cessé de réclamer la publication de comptes de la part des sociétés de dépôts, mais des comptes clairs, nets et *compréhensibles*. Nous ne sommes rien moins que partisans de l'intervention de l'Etat dans une matière aussi délicate, aussi complexe que celle de la Banque, dans une industrie, qui

plus peut-être que toute autre, demande de la part de ses dirigeants une grande liberté pour leur permettre la mise en action intégrale de toutes les facultés de prévoyance, de flair en même temps que de hardiesse ou au moins d'initiative.

Néanmoins il apparaît bien qu'on doive un peu forcer la main aux Etablissements de Crédit pour leur faire avouer ce qu'ils conservent par devers eux avec un soin jaloux. N'y va-t-il pas de leur propre intérêt, car actuellement leur mutisme leur fait attribuer, sans preuves certaines, une foule d'opérations contre lesquelles il leur serait peut-être facile de protester par un acte. Leurs adversaires usent des armes puissantes de l'insinuation et de la présomption, moyens singulièrement efficaces, car ils s'adressent au sentiment même de la clientèle, à sa confiance, unique base de ces Etablissements. Il serait possible aux sociétés de dépôts de montrer à leurs détracteurs, par le résultat final, qu'elles remplissent strictement leur devoir. En attendant, tout permet de supposer le contraire, grâce aux embryons de comptes qui sont soumis annuellement aux assemblées générales ; grâce aux postes *compréhensifs* qui contiennent toutes les opérations, et on sait que leur diversité, leur modalité créent dans la réalité une foule de compartiments qui se compénètrent et s'influencent réciproquement.

Malgré l'intérêt que présente la discussion de ces remarques nous n'entrerons pas dans leur examen parce que ce serait évoquer d'un seul coup la question très brûlante des Etablissements de Crédit qu'entraîne celle de leurs bilans. Cependant il y a deux façons d'examiner les bilans. On peut les étudier quant au fond, c'est-à-dire les proportions de chacun des postes, leurs relations entre eux, leur place dans le mouvement des affaires ; c'est alors entreprendre du coup l'étude de la politique financière des Banques.

Ou bien on peut étudier les bilans au point de vue purement formel, quant aux renseignements qu'ils fournissent aux intéressés et au public, quant à la réalité qui se trouve incluse dans chaque poste particulier et indépendamment des postes voisins. Ce sera notre but en ce qui concerne l'escompte.

Si d'abord la réalité, pour les opérations de l'escompte, est difficile à saisir dans chaque bilan, il est non moins difficile de se faire une vue d'ensemble. Comparer entre eux les divers bilans est impossible en raison de leur diversité. Aucun n'est semblable, aucune conception générale, aucun cadre schématique qu'il suffirait de remplir.

Le Crédit Lyonnais nous offre la simple distinction suivante :

Crédit Lyonnais

Actif	Passif
—	—
Portefeuille	Effets en circulation
....	....

Le Crédit Lyonnais, il est vrai, est l'une des maisons qui sont les moins explicites dans leurs communications au public. Des bilans ne comportent que sept postes au passif et autant à l'actif. Il ne faut donc pas s'étonner de ne trouver qu'un chiffre global pour le solde des effets, et un autre pour ce même solde au passif, c'est-à-dire, celui des acceptations. En tout deux chiffres comprenant toutes les modalités dont est affecté ce vaste champ d'activité qu'est l'escompte, et les suites qu'il comporte, notamment le réescompte.

Les comptes que nous soumet la Société Générale n'offrent guère plus de précision :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Actif	Passif
Portefeuille Effets à l'encaissement	Effets en circulation avec l'endos de la Société
....	....

Cependant en lisant les rapports afférents du Conseil d'administration on trouve quelques indications complémentaires sur la répartition des effets à l'escompte.

Sous la rubrique « Comptes généraux » on peut lire une analyse du portefeuille au 31 décembre et sa décomposition en :

Effets s/ Paris
Effets s/ la province
Effets s/ l'étranger

Ces distinctions constituent évidemment un progrès sensible sur la méthode précédente. Cependant la dernière énonciation : Effets sur l'étranger, laisse quelques doutes naître dans l'esprit et fait surgir quelques désirs. Que renferme ce total ? N'y a-t-il que des effets français sur place hors de France ? Si oui à qui fera-t-on croire que les Banques n'ont pas su profiter des situations favorables et rémunératrices créées par la hausse de l'escompte dans certains pays étrangers quand l'occasion s'en est présentée ? N'oublions pas par exemple que la *Société générale* possède une agence à Londres et une à Saint-Sébastien. Or, ces deux places ne sont-elles pas idéales pour pratiquer de fructueuses opérations de change ? L'Angleterre et l'Espagne sont bien deux pays où, chacun pour des raisons distinctes, la valeur du papier subit de constantes oscillations.

Mais en outre, l'établissement en question a des intérêts dans toute la Lorraine et l'Alsace, grâce à sa filiale la *Société Générale Alsacienne de*

Banque. Il est aussi étroitement lié à la *Société Française de Banque et de Dépôts*, dont les guichets sont établis à Bruxelles et à Anvers. Enfin la *Banque du Nord* dont le siège est à Saint-Pétersbourg lui est rattachée avec ses multiples succursales répandues sur toute la Russie.

Si d'autre part, ces effets sont inclus dans le chiffre cité, ils en modifient profondément l'expression et il serait à désirer qu'on les isolât afin de ne pas fausser la signification des comptes. Il est vrai que ce faisant, on aviverait sans doute les critiques qu'on a cru devoir formuler contre ce qu'on a nommé « la commandite étrangère » (1) et les arguments qu'on a lancés contre la Banque de France au sujet de l'aide prétendue qu'elle aurait en diverses circonstances (2) prêtée à nos concurrents hors frontières, retrouveraient place ici avec beaucoup plus de violence encore. Nos établissements de crédit préfèrent laisser ces opérations sous le manteau de la cheminée, en prétendant non sans raison que ceux qui décident en dernier ressort de la direction à imprimer à notre politique d'escompte sont parfaitement au

---

(1) On a surtout cru voir, en effet, dans la modicité du taux de l'escompte de la Banque une sorte de prime à l'exportation de nos capitaux à l'étranger. Voici sous quelle forme se présente l'argument et la réponse qu'on lui fait ordinairement, (— dans le *Temps* sous la plume de M. Manchez —) :

« Quant aux sociétés qui envoient des capitaux chez nos voisins, c'est l'ampleur de leurs dépôts, ce sont les bénéfices que leur assure le haut prix de l'argent étranger qui les incite à cette nature d'opérations... » (Mars 1909)

Le fait n'est donc pas niable. Quant à son appréciation, c'est une question de plus ou de moins et le blâme intervient seulement où commence l'abus.

(2) Notamment à propos de l'envoi d'or en Angleterre au cours de la crise américaine .C'est inutile de faire remarquer qu'il y a eu pour notre Banque une simple opération d'escompte absolument normale, à un taux fort élevé, dont se sont d'ailleurs plaints les Américains, qui en ont souffert indirectement.

courant de la situation, et qu'à la Banque de France on la fait entrer en considération dans les décisions à prendre.

Si nous poursuivions l'examen des documents officiels qui sont à la disposition du public, nous verrions que le *Comptoir d'Escompte* ne se montre pas plus généreux en renseignements de la nature de ceux qui nous intéressent. Voici comment est composé le cadre des situations trimestrielles :

Comptoir National d'Escompte de Paris

(*Situation au* ....)

Actif

Caisse et Banque
Portefeuille
Reports
Correspondants « effets à l'encaissement »
Comptes courants débiteurs
Rentes, obligations et valeurs diverses
Participations financières
Avances garanties
Débiteurs par acceptations
Agences hors d'Europe
Comptes d'ordre et divers
Immeubles

Passif

Capital
Réserves
Comptes de chèques et comptes d'escompte
Comptes courants créditeurs
Bons à échéance fixe
Acceptations
Compte d'ordre et divers

A l'Assemblée générale, le Président donne lecture du Conseil d'administration, auquel succède un rapport de la Commission du contrôle, qui précède le Rapport du Commissaire des comptes. Cet ensemble constitue certainement un rouage complet, et tel que nous le retrouvons à peu près à la Banque de France. Or, parmi les personnages qui prennent part au maniement ou à la surveillance des affaires de la Banque, nul ne se

charge de nous donner le moindre détail sur la décomposition du portefeuille au 31 décembre. On se rend compte de l'importance d'une telle lacune dans un semblable établissement, en se rappelant que le Comptoir d'Escompte est la plus « extériorisée » de nos institutions de crédit.

Avec la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, nous possédons dans le bilan, la mention d'un détail éminemment intéressant. Cet Etablissement porte en effet à son passif le réescompte du portefeuille au 31 décembre et nous retrouvons cette précieuse indication sur tous les états trimestriels de la Société. On apprend ainsi qu'au 31 décembre

	Francs
1906 le réescompte était de	410.862
1907 — — —	572.140
1908 — — —	424.201

Si nous laissons de côté le chiffre de 1907 qui appartient à une période de crise, et que nous prenions comme moyenne un nombre un peu inférieur à 400.000 francs puisque la date mentionnée plus haut — 31 décembre — est prise à un moment d'afflux de l'escompte, en multipliant ce nombre par 360 nous aurions un total qui pourrait, semble-t-il, servir de base pour un calcul des plus approximatifs de la même opération dans les autres établissements. Mais il y a bien d'autres facteurs à faire intervenir ; il serait oiseux de se lancer dans une semblable arithmétique : les marges entre les résultats tout logistiques et la réalité donneraient lieu à des conclusions fort erronnées.

On aperçoit en tous cas aussitôt et d'une façon frappante l'intérêt qu'il y aurait à posséder des renseignements complets concernant cette dernière opération et l'impossibilité absolue d'arriver à un résultat en dehors des chiffres que veulent bien nous communiquer les Banques ne fait qu'accroître le désir que nous en avons.

En un mot, il serait souhaitable que les Etablissements de Crédit se décident à rompre avec leurs errements anciens en ce qui concerne l'expression des opérations d'escompte dans leurs bilans annuels et dans leurs situations trimestrielles ; ces dernières sont extrêmement utiles en principe, mais ne rendent en réalité que fort peu de service en raison de leur exiguïté ; il conviendrait d'élargir leurs cadres pour faire place à toutes les mentions intéressant la marche du crédit public en France. Les Rapports des Conseils d'administration ou ceux des Commissaires des Comptes donnent parfois un état du mouvement du portefeuille pour l'exercice précédent. Si on ne croit pas trouver la place aux détails que nous demandons dans les bilans eux-mêmes, dans la crainte — peu justifiée au surplus — de les surcharger, qu'on donne une extension plus grande aux annexes des rapports, et que les citations demandées par le public, qui y a droit, y apparaissent d'une façon permanente et régulière. Que les mêmes détails figurent aux situations trimestrielles soit dans le bilan, provisoire lui-même, soit hors bilan comme cela se pratique dans quelques maisons pour les effets d'acceptation en circulation. La satisfaction à accorder à ce désir n'est pas difficile à exécuter matériellement. Mais nous craignons qu'elle n'aille à l'encontre de l'état d'esprit qui règne dans nos Sociétés de Dépôts, et pourrait contrecarrer certaines opérations.

Nous n'entrerons pas plus avant dans cet ordre d'idées : la question des Etablissements de crédit est tellement délicate, tout s'y enchaîne d'une manière si étroite qu'on ne peut toucher à un point sans la soulever toute entière du même coup. On enlève une branche et l'arbre vient avec jusqu'à ses racines.



Mais, toujours à ce point de vue des bilans et de l'escompte nous devons signaler une lacune

qui n'est pas sans un grand intérêt car si même — chose dont nous ne nous leurrons pas — on trouvait un beau jour des indications très précises sur l'origine et la destination du papier de banque dans les bilans de nos Sociétés, ceux-ci demeureraient encore incomplets.

Les grandes banques recueillent des effets sur tout le territoire de la France, dans toutes les catégories de commerçants ; il s'y trouve des traites de toutes causes et de tout montant. Or quel que soit le soin méticuleux avec lequel on les passe au crible dans les agences et au siège central il peut s'y glisser quelques non-valeurs, à moins que certains papiers acceptés avec raison comme bons arrivent à raison de circonstances imprévues à perdre de leur valeur. Il y a ainsi un certain déchet dans le portefeuille. A combien s'élève-t-il ? Voilà ce qu'il serait intéressant de connaître, mais voilà précisément ce que nos banques ne nous indiquent pas.

Il n'est pas douteux que le chapitre intitulé « effets en portefeuille » ne soit l'expression même du montant des effets réellement en la possession de la Banque. On comprend qu'il est extrêmement facile d'en dresser le montant exact ; chaque succursale établit un premier état de ses opérations ; tous ses états se trouvent réunis au siège central où il ne reste plus qu'à les totaliser. Par conséquent ces totaux correspondent bien en *chiffres* à la réalité.

Malheureusement, ils n'y correspondent qu'en chiffres. Quand arrive, en effet le moment de l'inventaire annuel, la Direction devrait se livrer à un travail d'appréciation sur ces valeurs. Le fait-elle ? Rien en tous cas n'en transpire dans son rapport. D'autre part, les Commissaires des Comptes sont dans l'impossibilité matérielle de vérifier la valeur de ce papier.

On peut certes arguer qu'un service de contrôle, dans certaines maisons fonctionne d'une manière efficace qui examine en permanence la composition du portefeuille. Le papier douteux

peut se trouver ainsi employé et remis aux soins du contentieux. Mais dans les évaluations annuelles on ne tient pas compte de ces évaluations et l'on fait un compte en bloc.

Cette lacune constitue certainement une erreur de comptabilité. Les portefeuilles-effets subissent en effet une dépréciation comme le portefeuille-valeurs. Cette dépréciation se compose de toutes les créances momentanément ou définitivement irrécouvrables. Les bilans n'en tiennent pas compte. Il serait cependant du plus haut intérêt de connaître le montant des déchets non seulement aux bilans, mais aux situations trimestrielles, et, de plus, cette mention ne constituerait qu'un redressement d'écritures nécessaire.

Au surplus nous regrettons dans le même ordre d'idées, de ne pas trouver dans les bilans, un compte d'amortissement pour les créances différées ou perdues. Une seule rubrique devrait renfermer, comme cela existe dans toute comptabilité industrielle, un compte de provisions sur pertes du portefeuille. Le papier n'est-il pas la matière première sur laquelle travaillent les Banques ?

Nous trouvons bien une rubrique *Effets à payer ;* mais ce compte ne comprend que des effets arrivés à échéance et dont on poursuit le recouvrement, sans qu'aucune indication ne donne à penser qu'on a prévu leur non paiement. Même pour ce compte l'expression comptable demeure inexacte car on ne fait mention d'aucun amortissement pour la perte subie au moins par le renouvellement forcé des traites. L'amortissement ne se poursuit donc qu'au fur et à mesure du recouvrement des traites, c'est-à-dire selon une méthode de tenue de comptes tout à fait regrettable.

Il est évident qu'en portant aux bilans soit directement, soit à l'aide d'annexes contenus dans le rapport du Conseil, les indications par

nous signalées, la mention du réescompte, la décomposition des effets étrangers, le détail des effets en souffrance, un compte d'amortissement pour effets en recouvrement différé et d'autres renseignements de cet ordre les grandes Banques assureraient le crédit dont elles jouissent auprès du public. Mais nous ajoutons qu'on ne serait pas loin de la constitution de véritables « Joints Stocks Banks » ; or ce résultat ne peut s'atteindre dans un avenir immédiat, mais il est permis à une sage lenteur d'y présider (1).

---

(1) Pour commencer, ne pourrait-on pas demander à certaines sociétés de crédit de supprimer dans les bilans les « comptes d'ordre » ? Ces comptes sont de véritables écrans derrière lesquels on sait qu'il s'y passe quelque chose, mais qui bouche la perspective d'une partie des résultats annuels. Chez eux peuvent se réfugier notamment les pertes ou différence du portefeuille.

Ils demeurent toute l'année fort élevés, puis dans le bilan annuel fondent tout d'un coup et se répartissent dans les différents postes sans qu'il n'apparaisse aucune trace de leur contenu primitif.

Pour se faire une idée de l'importance de ce compte, disons que par exemple en juin 1907, année prise au hasard, les chiffres étaient pour le Comptoir d'Escompte de :

	Francs
	—
Actif.............	30.124.617
Passif............	35.445.358

et pour le Crédit Lyonnais de :

	Francs
	—
Actif.............	19.697.932
Passif............	67.622.589

Voici ceux du Lyonnais entre 1899 et 1904 qui se trouvent maintenus au bilan :

	Francs
1899..........	9 millions 1/2
1900..........	15 —
1901..........	18 — 1/2
1902..........	22 —
1903..........	27 —
1904..........	32 —

On sait que depuis la mort de M. Germain, ils ont considérablement diminué et ne s'établissent plus que de la façon suivante :

	Francs
1905..........	4 millions 1/2
1906..........	6 — 1/2
1907..........	7 —
1908..........	5 — 1/2

Le Crédit Industriel et la Société Générale ignorent cette rubrique.

Il est vrai que l'on adopte la méthode des soldes permanents dans les comptes d'ordre ou non, les résultats sont toujours identiques et les dissimulations ou virement ne s'opèrent pas avec une moins grande facilité. Cette remarque fait encore mieux ressortir le caractère d'insuffisance de notre législation sur les bilans.

CHAPITRE III

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA BANQUE DE FRANCE

I

Devant l'extrême rapidité avec laquelle nos grandes Banques de Dépôts, et nos Etablissements de crédit en général, ont su donner un développement considérable à leurs opérations d'escompte, on a été amené à se demander s'il n'y avait pas un danger d'accaparement total du marché de l'escompte par eux, au détriment de la Banque de France, et une menace dirigée contre le contrôle que celle-ci doit conserver en cette matière.

Cette observation a été même mise à profit, avec l'exagération spéciale aux polémiques, dans certaines revues économiques ou dans certains journaux financiers qui s'en sont servis contre les grandes banques.

Si l'on consulte les documents statistiques, on ne peut se défendre en effet d'une certaine inquiétude. L'accroissement du total du portefeuille des Sociétés de Dépôts est tel qu'il a atteint largement puis doublé celui de la Banque de France.

En 1884, cinq Etablissements de crédit : le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et, pour une part que nous pourrions à la rigueur négliger, la Société Marseillaise, possédaient au 31 décembre 1907 pour 473 millions de francs d'effets. La Banque de France en avait pour 878 millions. En 1886, les totaux s'équilibraient déjà et cette situation dure, avec des écarts divers, jusqu'en 1888.

Puis à partir de 1889 on assiste à une ascension ininterrompue des Etablissements de dépôts en matière d'escompte, accroissant de plus en plus la différence qui les sépare de la Banque de France.

MONTANT COMPARÉ DES OPÉRATIONS D'ESCOMPTE DANS LES CINQ GRANDS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET A LA BANQUE DE FRANCE DE 1884 A 1907

	Les cinq Sociétés	La Banque de France
	Millions de francs	
1884........	473	878
1885........	580	607
1886........	563	530
1887........	587	529
1888........	717	596
1889........	758	684
1890........	848	868
1891........	899	646
1892........	875	488
1893........	886	550
1894........	985	463
1895........	955	608
1896........	1.067	774
1897........	1.141	795
1898........	1.231	884
1899........	1.297	1.049
1900........	1.493	848
1901........	1.645	793
1902........	1.685	625
1903........	1.776	1.040
1904........	2.150	765
1905........	2.148	1.098
1906........	2.539	1.255
1907........	2.414	1.216

Du rapprochement de ces chiffres, on avait voulu tirer les conclusions suivantes :

La Banque de France ne développe pas son réseau de succursales aussi rapidement que les Etablissements de Crédit ; ceux-ci auront bientôt atteint le nombre d'agences dont elle dispose en France.

Déjà en 1909 il atteint les chiffres suivants :

	Succursales et agences		
	Paris	Province	Etranger
Crédit Lyonnais	53	173	18
Comptoir d'Escompte	52	152	24
Société Générale	89	638	2
Crédit Industriel et Commercial	33	»	1

Mais à peine installées sur leur place, les grandes Banques mettent tout en œuvre pour attirer chez elles tout le papier disponible : taux inférieur d'escompte, démarcheurs, facilités de toutes sortes; grâce à ces moyens elles ne laissent derrière elles que quelques glanes, le papier le moins bon (1), celui que la Banque de France ne peut précisément accepter en raison de ses exigences statutaires. Le papier le meilleur se trouve en effet escompté par elles à des prix défiant toute concurrence.

(1) Voici les déclarations que faisait à la tribune de la Chambre, lors de la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, en 1897, le ministre des Finances de cette époque, M. Cochery :

« Il résulte de l'examen auquel je me suis livré que d'une manière générale les banquiers ne demandent pour la troisième signature qu'une commission de 1/20 à 1/8 %, c'est-à-dire que la commission générale n'atteint pas plus de 1/2 à 1 % au maximum pour les clients d'un crédit ordinaire.

« Pour le crédit de tout premier ordre, la commission est à peu près nulle. Que dis-je ? ce papier est tellement recherché qu'il se négocie à un taux presque toujours inférieur aux taux d'escompte de la Banque de France.

« Ce papier ne va à la Banque de France que pour l'encaissement ; les intermédiaires qui peuvent l'obtenir

Il convient d'ajouter que dans cette lutte, la Banque de France se fait battre par ses propres armes, grâce au taux réduit et immuable d'escompte. Il arrive en effet que les Etablissements de Crédit sachant que la Banque leur prendra leurs traites à des taux très engageants, n'hésitent pas à se surcharger de papier ; tout leur est bon, sûrs qu'ils sont de pouvoir se débarrasser de l'excès en se délestant du meilleur, et ils trouveront encore une marge de bénéfice consistant dans la différence du taux qu'ils auront consenti et celui que leur consentira la Banque au moment du réescompte.

Enfin il serait une autre arme que la Banque de France offre à ses concurrents ; c'est son service d'encaissement. Celui-ci est pour ainsi dire gratuit et mis à la disposition de ses clients ordinaires à des conditions égales, qu'il s'agisse

---

le gardent par devers eux et le nourrissent chez eux. »

M. Laroche-Joubert appuyait en ces termes le ministre des Finances :

« Le grand commerce ne se sert pas de la Banque de France, elle est trop chère pour lui ; il négocie en dehors d'elle son papier en dessous du taux de son escompte. Ce papier, en effet, est recherché par tous ceux qui ont des capitaux à placer en toute sécurité, et c'est l'objet d'une sorte de course au clocher entre les différentes maisons de banque que la recherche de ce papier pour lequel elles font des concessions véritablement énormes... » (*Journal officiel*. Débats parlementaires, juin 1897).

Ce sont ces faits qui largement interprétés ont fait crier au péril pour la Banque de France. Celle-ci, à cause de la rigidité de son taux d'escompte, le même à peu près pour tous papiers, laisserait échapper le bon au profit des grandes sociétés décidées à faire tous les sacrifices nécessaires pour l'obtenir. La Banque de France perdrait de ce chef un solide élément de remploi en même temps qu'une grosse part du contrôle sur le marché du crédit. Il est inutile de dire que si cette remarque captieuse a quelque valeur en soi, elle n'a aucune importance sur l'avenir de notre Banque dont l'influence s'étend bien au delà d'une certaine catégorie de papier et dont l'action est au-dessus de ces distinctions de qualité.

d'un particulier qui présente un gros papier ou des Etablissements de Crédit qui apportent à ses guichets des broches d'une infinité de petites valeurs. Les banques usent, et, paraît-il, abusent de cette heureuse disposition. Elle leur permet en effet d'accepter du papier sur des petites places où elles n'ont pas de succursales, exigeant néanmoins une commission supplémentaire du tireur ou du tiers porteur, et elles le font escompter par les succursales de la Banque de France ou ses correspondants très répandus sur le territoire.

Tels sont, condensés, quelques-uns des faits que l'on a cru devoir avancer pour montrer le péril que courrait notre Etablissement national du fait du récent développement de nos Banques de Dépôts.

Ces arguments spécieux ne semblent être que le rapprochement de faits isolés dont on ne saurait tirer aucune conclusion générale. Les relations entre les Etablissements de Crédit et la Banque de France sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier ; l'idée d'une concurrence ne saurait se défendre, et elle n'est pas à redouter pour l'avenir, en raison de la différence capitale qui sépare le domaine de ceux-ci, et de celle-là en matière d'escompte, différence qui s'accentue à mesure que se précise le rôle des Sociétés de Dépôts et qu'apparaît plus nettement la différenciation du travail bancaire de notre pays.

L'occasion s'offre donc à nous de préciser ces deux politiques puisque l'on a paru oublier leur caractère essentiel et distinctif.

On sait que la Banque de France n'a pas seulement pour fonction d'escompter purement et simplement. Son action est plus profonde sur la situation du crédit que celle qui résulte de l'aide qu'elle peut apporter au jour le jour au Commerce. Sa tâche, plus complexe, plus délicate, est plus étendue. Son rôle est d'assurer la stabilité du taux d'escompte. C'est la politique pour la-

quelle elle a été fondée, et qui assure à l'économie de notre pays des bienfaits autrement appréciables que ceux que pourrait procurer un abaissement considérable de ce taux, mais momentané, quitte à ne pas reculer devant une élévation dans des proportions plus grandes encore au mouvement de la raréfaction du numéraire.

La Banque de France se défend de suivre, comme sont dans la nécessité de le faire les Banques nationales des autres pays, la variation de l'offre et de la demande. Elle tend toujours au contraire à dominer dans la mesure du possible cette importante loi, et l'on peut dire qu'elle y a réussi. C'est le plus grand service qu'elle pouvait rendre.

Cette situation d'ailleurs est si connue de tous que nous ne ferons que la rappeler et autant qu'il sera nécessaire pour l'unité de cette étude.

« L'intérêt d'un pays n'est pas d'avoir des prix hauts ou bas mais d'avoir son or à bon marché », a dit un économiste anglais, M. Cairnes, en entendant par bon marché, non pas une valeur basse, mais un coût bas (*in Leading principles*).

N'était-ce pas l'objet poursuivi par le créateur de la Banque ? On a souvent rappelé la parole de Napoléon qui voulait fonder, en accordant sa charte à la Banque, « un Etablissement qui accordât l'escompte à 4 0/0 ». Le taux est un peu faible pour l'époque, comparativement à ce qu'il est aujourd'hui, mais le principe était énoncé clairement.

Tendre à uniformiser le taux de l'escompte d'un bout de l'année à l'autre, quelles que soient les périodes traversées, ce fut, depuis, la préoccupation constante de la Direction d'une maison qui sent peser sur elle les graves responsabilités de désordres toujours possibles dans l'économie de la nation. Cette préoccupation apparaît, dans tous les rapports publiés à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires, comme prééminente ; ce désir s'y montre avec une persévérance

qui a produit les plus heureux effets (1), grâce à cet aide puissant peut-être unique au monde que constitue son encaisse métallique.

Pense-t-on sérieusement que les Etablissements de Crédit pourraient la suivre sur ce terrain ? ou que le mouvement annuel de l'escompte à leurs guichets est capable de l'atteindre dans cette fonction essentielle ? Il ne leur manquerait pour réaliser de semblables ambitions qu'un élément principal, une réserve d'or.

Quant à croire que les Sociétés de Crédit pourraient parvenir à supplanter la Banque de France dans ses relations directes avec la clientèle, cela est proprement insoutenable. Il suffit de voir le développement considérable du nombre des succursales de la Banque de France. Son réseau ne comprend pas moins de 503 places bancables en 1910. Quel établissement privé peut se flatter d'atteindre ce chiffre ?

Car il ne suffit pas de vouloir ; il faut encore posséder les moyens nécessaires pour y arriver. Une succursale est un instrument qui coûte cher. Toutes ne couvrent pas leurs frais ; même parmi les succursales de la Banque, quelques-unes sont en pertes nettes. Mais la Banque de France se voit obligée de s'imposer ces sacrifices, c'est une des compensations de son monopole. Les Etablissements privés au contraire ne se résignent à une nouvelle extension qu'après de mûres réflexions, et ils examineront la situation de plus en plus près à mesure que les bonnes places deviennent moins nombreuses.

Enfin, la Banque est particulièrement à l'aise pour soutenir la concurrence sur ce terrain, car qu'elle fasse des opérations d'escompte en grande quantité ou non, elle se trouve dans l'obligation

(1) En ce qui concerne l'examen des faits, voir page 66 et ssq.

de conserver des bureaux de province pour remplir ses services statutaires de Trésorerie. Plus qu'aucune autre elle est nécessairement décidée à soutenir la devise du « Je maintiendrai ».

Au surplus ce sont craintes chimériques. La Banque de France a sa puissance inébranlable et ses fonctions économiques : protéger le crédit. Les grandes banques ont la force indéniable et leurs désirs légitimes : vendre le crédit. Les uns et les autres s'organisent pour leur rôle spécial.

De leur fonctionnement parallèle il résulte un système de crédit encore incomplet, certes ; mais tout tend à faire présumer que la division du travail se faisant plus nette, nous arriverons à la constitution définitive et souhaitable de notre régime bancaire dont voici le schéma très idéalisé : de puissantes maisons d'escompte dont la marche sera conduite par une grande institution régulatrice et d'assurance, et des maisons d'affaires qui présideront à l'incessant renouvellement de l'activité industrielle.

La formule court déjà les esprits depuis longtemps ; on la sent en voie de réalisation. Mais son organisation ne va pas sans déplacer le courant de la vie bancaire ; ceux qui en souffrent crient, et ce sont eux que nous entendons surtout aujourd'hui.

II

On peut donc dire que l'organisation de l'escompte en France comprend en somme ces deux éléments principaux qui se complètent l'un l'autre : les Etablissements de Crédit qui font le *Commerce* de l'escompte et tirent tout le bénéfice qu'ils peuvent, et la Banque de France, qui par le rôle de régulatrice qu'elle s'est attribué, devient le pivot autour duquel tourne le crédit ; elle indique le taux officiel de l'Escompte, et s'arrête au chiffre, non pas le plus favorable pour elle — ce qui serait concevable après tout, puisque la Banque de France est un établissement privé — mais le plus favorable pour cette entité complexe qu'on nomme le Crédit.

Notons en passant qu'il n'y a aucune limite légale à ce pouvoir et que la Banque est entièrement libre du chiffre auquel elle s'arrête. Ce privilège de fait avait soulevé maintes critiques.

Dès 1864, Michel Chevalier dénonçait en termes sévères les dangers possibles de cette puissance : « Concéder disait-il, à une compagnie d'actionnaires le droit de fixer pour tous les commerçants de France le taux de l'intérêt ce serait instituer une aristocratie ou plutôt une *oligarchie* qui tiendrait la France sous sa loi. Plutôt que de consentir un pareil ordre de choses, je demanderais que l'on rétablît les Rohan et les Montmorency dans leurs pouvoirs et droits d'il y a quatre ou cinq cents ans. »

Quand on parcourt l'histoire de notre grande institution on s'étonne un peu des craintes qui avaient pu hanter le cerveau d'excellents esprits à certaines époques ; dans des temps éloignés de nous — ils remontent aux dernières années du second empire — il s'est même trouvé des économistes pour demander si la Banque de France ne serait pas amenée à favoriser les crises afin de retirer d'une situation monétaire embarrassée un supplément de bénéfices !

Dans la période comprise entre 1877 et cette année, le maximum du taux moyen de l'escompte s'établit à 3,84 pour 1881. Une telle moyenne ne décèle pas de maxima réels très élevés étant donné que les changements sont peu fréquents et que la Banque maintient toujours au-dessus d'un certain chiffre le taux minimum de son escompte.

Si la question de la limitation du taux de l'escompte ne se pose plus guère aujourd'hui pour la Banque de France que dans les esprits des partisans d'une Banque d'Etat, elle ne s'est jamais posée pour nos Etablissements de Crédit qu'on

laisse absolument maîtres de leurs taux. Mais si aucune réglementation n'est intervenue sur ce point pour eux, s'ils ne sont point limités légalement ni juridiquement, ils le sont en réalité très rigoureusement en fait. Ce fait s'est précisément le taux officiel. Au cas où les Banques élèveraient excessivement le prix de l'argent commercial, l'escompte se présenterait immédiatement à la Banque de France où il trouverait des conditions plus acceptables. C'est ainsi que celle-ci apparaît comme le contrôleur des grands Etablissements et son action sur ce point est considérable ; elle empêche la formation de cette *oligarchie* dont parlait Michel Chevalier il y a un demi-siècle; elle est un frein puissant aux emballements redoutables en matière spéculative.

Comme la fixité de l'escompte dépend de la plus ou moins grande abondance de numéraire disponible et comme ce numéraire est en France centralisé dans les caves de la Banque (1), le premier souci de la Banque sera de préserver son encaisse des tentatives de l'étranger et d'en arrêter l'émigration.

Cette politique s'extériorise donc pour ainsi dire ; l'attention du Gouverneur de la Banque se fixe sur l'étranger ; il surveille tout particulièrement le prix du chèque et le taux du change, la fluctuation du marché monétaire de Londres, les demandes de New-York sur cette place qui centralise aussi celle de Berlin et des autres pays extra-continentaux. Ce qui inquiète surtout, ce sont les expéditions d'or anglais à destination des Indes, de l'Egypte, au Sud Amérique ou de

(1) Ce qui ne signifie pas que l'or de la Banque soit employé aux opérations d'escompte. Rien ne serait aussi faux, la banque opérant avec d'autres ressources liquides, notamment les dépôts ; mais le numéraire réservé comme couverture à la circulation fiduciaire se trouve par cela même intervenir indirectement de ce marché de l'escompte en permettant d'élever le chiffre d'émission des effets au cas de resserrement monétaire.

la Russie, ce sont les besoins incessants des Etats-Unis, particulièrement à l'automne, pour procéder aux récoltes du blé et du coton, et aussi l'avidité de la spéculation de Wall Street.

Londres joue ainsi le rôle de tampon par rapport à Paris et s'interpose en sa qualité de place mondiale du change entre nous et les autres marchés ; le taux s'élèvera en Angleterre où viennent converger les demandes du monde entier, d'autant que pour mesurer ces mouvements intenses, la Grande Bretagne a malgré elle, en sa Banque, un instrument d'une précision remarquable, mais d'une sensibilité trop grande de sorte que, comme un appareil enregistreur magnétique trop faible pour les épreuves auxquelles on le soumet, elle tend à s'affoler à certains moments. En tous cas pour nous il suffira d'observer constamment les résultats publiés hebdomadairement sur la situation de la Banque d'Angleterre pour nous garer à temps des appels d'or.

C'est donc tout un ensemble mondial et financier qui dicte à la Banque de France sa conduite. D'une façon élémentaire, on dit que le taux de l'escompte varie avec les fluctuations de l'offre et de la demande de numéraire. Cette vérité est parfaitement exacte quand il s'agit des opérations des Etablissements de Crédit privés ; cette loi quand elle s'exerce dans le domaine national, est au contraire inopérante sur la Banque de France. Il se passe en somme ce phénomène remarquable en principe que la Banque de France s'interpose comme un écran entre le marché extérieur et notre marché intérieur ; que derrière cette enceinte protectrice, nos grandes banques agissent en toute sécurité, et prêtent leur concours à l'activité économique intérieure ; ce qui n'empêche pas la Banque de France d'intervenir encore ici pour redresser le manque d'équilibre entre les demandes et les disponibilités quand il vient à se produire sur notre place.

Les causes qui influent sur le taux de l'escomp-

te intérieur demeurent ainsi d'origine purement interne elles-mêmes ; le marché hors banque peut se tendre par suite de l'absorption de capitaux par des entreprises nouvelles en création ou en voie de développement, par suite d'une situation de place en Bourse, ou à la suite d'une immobilisation monétaire dans de récentes émissions. Quel que soit l'état du marché monétaire, le rôle des Sociétés de Crédit est de satisfaire le plus grand nombre de demandes au taux le plus rémunérateur possible pour elles. Elles se contentent donc de suivre une politique au jour le jour dans laquelle il y a peu de chose à prévoir en dehors d'une certaine proposition à maintenir entre leur compte ressources et leur compte emplois. Elles garnissent leur portefeuille de la manière susceptible de leur faire profiter le plus abondamment possible par le jeu de l'agio, soit de l'escompte intérieur, soit des différences de change.

Si une telle organisation existait seule en France, notre marché monétaire se trouverait bien rapidement désorganisé. Nous avons heureusement au-dessus de nos Sociétés privées le grand organe officiel de direction du crédit public, qui, lui, est chargé de prévoir et de pourvoir.

Grâce à sa base monétaire la Banque de France ne peut s'émouvoir que d'événements d'une gravité internationale et des appels pressants à son crédit par un pays étranger. L'organisation de sa défense monétaire se confond avec les frontières politiques et commerciales de la France ; c'est contre les incursions de l'étranger qu'elle élève ses barrières : encore faut-il que les actes d'offensive affectent le caractère d'une certaine gravité. A l'intérieur, les grandes Sociétés de Crédit peuvent répondre aux besoins quotidiens et multiples du Commerce et de l'Industrie.

Pour nous contenter d'exemples proches de nous, qu'a-t-il fallu en mars 1907 c'est-à-dire

quelques mois avant la crise américaine pour que la Banque de France élevât le taux de son escompte ? Les banquiers se trouvaient depuis quelques temps déjà sous la menace d'être débordés ; le portefeuille de la Banque elle-même était passé de 580 millions à cette même époque de l'année 1906 à 1.100 millions ; il avait donc doublé, à la suite des apports continuels du réescompte. Le taux officiel était à 5 0/0 en Angleterre, il était monté à 4 0/0 un an auparavant sans pouvoir redescendre au-dessous de ce chiffre. A Berlin, le taux officiel était aux environs de 5 1/2 et 6 0/0. C'est dans ces conditions que la Banque de France se décida à élever son propre taux de 1/2 point ! On voit à quelles lointaines échéances elle est touchée par les variations étrangères et quelle souplesse sa constitution lui permet pour son rôle de protecteur de l'intérieur.

Or, dans quelle mesure peut-on dire que la Banque de France a réussi dans sa politique d'escompte ?

Le tableau suivant le montrera pour ces trente dernières années :

TAUX MOYEN DE L'ESCOMPTE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DE 1880 A 1909

Années	France	Angleterre	Années	France	Angleterre
1880	.... 2.81	2.75	1895	.... 2.10	2 »
1881	.... 3.84	3.50	1896	.... 2 »	2.48
1882	.... 3.80	4.12	1897	.... 2 »	2.78
1883	.... 3.07	3.56	1898	.... 2.20	3.26
1884	.... 3 »	2.95	1899	.... 3.06	3.75
1885	.... 3 »	3 »	1900	.... 3.23	3.96
1886	.... 3 »	3.04	1901	.... 3 »	3.72
1887	.... 3 »	3.36	1902	.... 3 »	3.33
1888	.... 3.10	3.36	1903	.... 3 »	3.75
1889	.... 3.16	3.56	1904	.... 3 »	3.30
1890	.... 3 »	4.55	1905	.... 3 »	3 »
1891	.... 3 »	3.40	1906	.... 3 »	4.27
1892	.... 2.66	2.54	1907	.... 3.45	4.92
1893	.... 2.50	3.05	1908	.... 3.04	2.50
1894	.... 2.50	2.11	1909	... 3 »	3.10

Mais ce n'est pas seulement sur une aussi grande étendue de temps que l'escompte officiel a conservé en France sa fixité remarquable.

Il ne s'agit, en effet, dans les résultats ci-dessus, que de moyennes ; il est peut-être plus intéressant de saisir son action au jour le jour.

A ce point de vue, la stabilisation des taux a fait des progrès remarquables et atteint des résultats concluants. Les années où ce taux est demeuré invariable sont, pour ainsi dire, la règle. Il faut de grands cataclysmes économiques, comme en 1888 ou 1889, pour assister à des changements fréquents, qui n'ont pas cependant dépassé trois dans l'année.

Quant à l'année 1900, elle est caractéristique. Elle montre la sûreté de la marche de notre politique monétaire. Les trois variations enregistrées sont dans le sens de la détente monétaire ; mais une détente prudente par échelon. Parti de 4 1/2, au commencement de l'année, à la suite de renchérissement de l'argent dû à la crise de 1899 — crise qui sévit surtout en Allemagne, où l'on paya jusqu'à 7 0/0 — on descendit doucement à 4, puis 3 1/2, puis 3 0/0, taux dont on n'aurait bougé depuis sans l'Amérique en 1907.

Dans cette même année, l'Angleterre cotait 6 0/0 en janvier ; 3 0/0 quelques semaines au milieu de l'année, pour remonter brusquement à 4 0/0, dépasser ce taux, à 5 0/0 au commencement de 1901. Cette période est typique et fait ressortir la méthode de glissement de notre institution, à côté des sauts brusques de notre voisine d'outre-Manche.

Variations comparées du taux officiel de l'escompte en France et en Angleterre en 1900

	1900				Mois								1901	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
France.....	4	3/5				3								
Angleterre..	6				5		4						5	

L'année 1907 n'est pas moins démonstrative ; elle est plus tourmentée.

Variations comparées du taux officiel de l'escompte en France et en Angleterre en 1907

	1907					Mois							1908
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
France.....	3	3/5						4				3/5	3 3
Angleterre..	5	6		5				4	4 1/2	5	12	7	

La ligne de l'escompte français ne dépasse pas 1 0/0 d'amplitude ; les extrémités des taux anglais sont de trois points, et, rien que dans le courant d'octobre-novembre, l'ascension s'est manifestée par un saut brusque de trois points. On imagine quelle perturbation ces alternatives ont pu produire sur le crédit intérieur, alors qu'en France, la tension du marché hors banque est demeurée normale.

La Banque de France a, en effet, fait fonctionner fort heureusement son mécanisme régulateur, et elle nous est apparue vraiment dans son rôle personnel, qui en fait un établissement unique et inconcurrençable.

Quels furent les premiers bénéficiaires de cet état de choses ? Ce sont précisément les banques privées qui, sans leur puissante alliée, n'auraient pu conserver aux demandes les conditions favorables comme elles l'ont fait ; elles auraient été rapidement démunies du numéraire suffisant pour faire face aux nombreuses exigences, et l'activité nationale, manquant de capitaux, serait entrée, à son tour, dans l'engrenage de la crise. Les directeurs des grands Etablissements financiers sont, d'ailleurs, les premiers à rendre un hommage de reconnaissance à leur protectrice officielle.

A l'assemblée générale des actionnaires, convoquée par le compte rendu de l'exercice 1907,

voici comment s'exprimait le président du conseil d'administration du Crédit Lyonnais, dans son rapport :

« Au cours de l'année 1907, plusieurs marchés étrangers ont subi de profondes perturbations dont le contre-coup s'est fait sentir sur les autres places. La France, elle-même, malgré ses incomparables ressources et ses larges disponibilités, a ressenti les atteintes de cette crise générale.

« Par suite de la prudence qui a toujours servi de base à la gestion des capitaux confiés à votre Société, ses engagements de banque ne lui ont donné aucun mécompte appréciable et nous sommes heureux de vous faire connaître que, dans cette année si troublée, le chiffre des mauvais débiteurs a été d'une faible importance.

« L'escompte à la Banque de France, qui était resté invariablement fixé à 3 % depuis plusieurs années, a été porté à 3 1/2 % en mars, puis à 4 % en novembre.

« Ce taux, si modéré quand on le compare à ceux pratiqués à l'étranger, montre les avantages de l'organisation financière de la France, où les Etablissements de crédit, sachant éviter les immobilisations de longue durée, emploient les dépôts du public en papier commercial qu'ils peuvent à tout moment escompter à la Banque de France ; ils mettent ainsi au service du commerce et de l'industrie les ressources de l'épargne en formation et le fonds de roulement des particuliers.

« Aussi notre pays n'a-t-il éprouvé que très légèrement le contre-coup de la tension monétaire qui sévissait en dehors et nous avons même vu la Banque de France, par une heureuse et habile intervention, venir en aide aux marchés étrangers, servant encore de cette manière les intérêts français, qui auraient souffert d'une prolongation de la crise chez nos voisins.

« Cette démonstration de la puissance financière de notre grande Banque nationale a rencontré dans le monde une approbation unanime. »

Le président du conseil d'administration d'une autre grande maison de crédit — qui doit être, en principe, regardée comme une banque d'escompte — le Crédit Industriel et Commercial, faisait les mêmes déclarations dans une circonstance analogue. Il s'exprimait en ces termes

pleins de reconnaissance pour l'appui de la Banque :

« Nous n'avions pas attendu, messieurs, cette manifestation nouvelle de sa force pour admirer le puissant organisme sur lequel nous prenons, confiants, notre appui. Nous applaudissons sans réserve à tout ce qui peut rehausser son éclat ; mais nous nous demandons, en même temps, si nous n'aurions pas un peu le droit, dans le cas présent, de prétendre à une part, si petite soit-elle, de l'honneur qui lui revient. N'est-il pas permis, en effet, de penser que, sans la sagesse constante des Etablissements de crédit français, la Banque de France n'aurait pas rempli librement son rôle mondial, qu'elle n'aurait pas travaillé aussi efficacement « à l'œuvre de préservation des grands marchés régulateurs », et qu'elle n'aurait pas pu réescompter le papier anglais, rapatrier l'or américain, donner sans marchander son or, maintenir le taux officiel de l'escompte, à Paris, 3 et 3 1/2 % au-dessous du taux de Londres et de Berlin, si elle avait eu à faire face aux embarras de son propre marché.

« Les Etats-Unis ont, sans doute, regretté de n'avoir pas, eux aussi, leur Banque de France. Il semble bien, toutefois, que ce sont les saines méthodes financières, au moins autant que les institutions, qui ont manqué aux Américains. Leur plus grand tort a été d'oublier que les fonds déposés dans les banques ne sont que pour une faible partie des capitaux en quête de placement ; qu'ils constituent véritablement le fonds de roulement du pays, fonds mobile par sa nature même, où le commerce, l'industrie, les particuliers doivent pouvoir puiser à volonté et y verser sans crainte, d'après leurs besoins ou leurs excédents de chaque jour, et que, pour n'importe quel motif, sous n'importe quelle forme, fût-elle la plus productive et la plus sûre, on n'a pas le droit d'immobiliser de pareils dépôts. »

Enfin, le président du Comptoir d'Escompte, lui-même, qui a, sans doute, quelque autorité en cette matière spéciale, n'hésitait pas à mettre en lumière l'intelligent concours prêté par la Banque de France en ces moments particulièrement difficiles. Après une courte appréciation des répercussions, chez nous, de la crise monétaire, il faisait les déclarations suivantes :

« L'année écoulée a marqué une phase très caractéristique de la vie des affaires dans le monde entier.

« Un développement économique toujours croissant avait, jusqu'à la fin de 1906, provoqué une hausse continue des matières premières, suscité la plus intense activité dans la plupart des industries, et avivé sans mesure l'esprit de spéculation. Cette extrême tension d'activité, cet élan vers les entreprises de plus en plus vastes, sont venus, en 1907, se briser contre les obstacles créés par leur excès même. Des projets d'une grande envergure — bien que justifiés parfois par des besoins réels — se sont trouvés excéder la capacité financière des pays intéressés ; l'argent, devenu insuffisant et rare, a subi un renchérissement, inconnu depuis longtemps ; sur plusieurs points, des crises sont nées dont l'importance, la prolongation et l'action réflexe sur les marchés internationaux ont dépassé tous les précédents connus. Les Etats-Unis, dont l'énorme progrès semblait ne jamais devoir rencontrer de limite, l'Egypte, l'Italie, l'Allemagne, la Scandinavie ont ressenti, sous des formes et en des proportions diverses, les effets ou les contre-coups de cet accès maladif.

« Seule, peut-être, la France est sortie indemne de cette période troublée. La prudence native de ses hommes d'affaires — qui est une de leurs qualités maîtresses — l'ayant préservée des entraînements, l'a mise à l'abri des mécomptes.

« Cette occasion a singulièrement fait valoir les précieux avantages que présentent pour la sécurité, comme pour le bien-être du pays, le robuste organisme, l'influence tutélaire de la Banque de France et les sages principes qui dominent la gestion des Etablissements de Crédit français. »

Nous aurions été heureux d'apporter, à ces trois avis autorisés, l'opinion de la Société Générale. Malheureusement, cet établissement considérable a omis de faire la moindre allusion à un événement qui a, cependant, eu une certaine influence sur ses efforts « pour favoriser le Commerce et l'Industrie en France ».

Néanmoins, cette légère négligence, explicable peut-être par les soucis intérieurs auxquels cette dernière banque doit consacrer journellement ses soins, ne nous empêchera pas de considérer le jugement comme unanime sur la puissance et l'efficacité des moyens mis par la Banque de France à la disposition des Etablissements de crédit.

Ces appréciations font ressortir la conscience que ceux-ci ont prise de leur dépendance vis-à-vis de la Banque de France, et ils ne semblent pas qu'ils cherchent à s'en dégager.

Le rôle de la Banque de France, à l'égard des grands Etablissements, M. Pallain l'a, d'ailleurs, caractérisé en rappelant, un jour, à une commission monétaire américaine, le mot de M. Germain, qui disait volontiers qu'en temps de crise, si la Banque de France n'existait pas, il fermerait le Crédit Lyonnais.

Ce n'est pas la seule déclaration intéressante qu'ait faite, en cette occasion, M. Pallain. Rappelons d'abord les faits. A la fin de la crise américaine de 1907, le gouvernement de Washington pensa qu'il serait bon de mettre un peu de cohérence dans le système du crédit public aux Etats-Unis. Les enquêtes officielles sont fort à la mode en de semblables circonstances, depuis la célèbre consultation nationale de 1855-1866. Il envoya donc une délégation, sous la direction de M. Aldrich, sénateur, président de la commission compétente, dans les différents grands Etats de l'Europe, avec mission de s'instruire auprès des chefs de grands rouages monétaires.

Il est donc intéressant de relever les renseignements que le Gouverneur de la Banque de France fournit, en toute netteté, à ces parlementaires enquêteurs, et d'en donner l'analyse pour le point spécial qui nous occupe :

D. — Les banques comptent sur la *Banque de France* pour accorder des ouvertures de crédit ?

R. — Elles savent bien qu'aux jours difficiles nous sommes la ressource suprême.

D. — Le montant et le caractère des crédits accordés aux autres banques ne dépendent pas du montant et du caractère de leur compte à la *Banque de France* ?

R. — Il n'y a pas de règle fixe, et si le disponible des comptes n'est pas indifférent, c'est surtout la qualité du papier présenté qui règle l'importance des crédits. Dans les périodes de crise, en 1830, en 1848, en 1870, en 1889, le conseil général de la Banque n'a pas hésité à venir en

aide aux Etablissements dans l'embarras, mais présentant des éléments d'actif sérieux, en leur assurant les plus larges crédits.

D. — Et vous accorderiez des escomptes à une banque sans vous préoccuper de l'importance de son solde chez vous ?

R. — Ce n'est pas exact. Et le conseil, lorsqu'il décide des escomptes, a, chaque jour, sous les yeux le relevé des soldes de tous nos clients, et cet examen n'est pas sans exercer une certaine influence sur l'importance des crédits. Mais je vous le répète, il n'y a pas de règle fixe à cet égard : ce n'est qu'une question d'appréciation.

D. — A supposer qu'une banque de Marseille n'ait pas de compte ouvert chez vous et n'en ait jamais eu, lui accorderiez-vous des crédits ?

R. — Nos escomptes sont réservés à des comptes courants, mais la banque en question pourrait obtenir l'ouverture d'un compte courant, sous la réserve que la demande qu'elle en ferait soit agréée par le conseil.

M. Pallain développa le rôle que joue auprès des Banques la Banque de France, en ce qui concerne le réescompte du portefeuille. Il constata qu'elles ont toutes, à la Banque, des dépôts très importants. Malheureusement, le pourcentage de ces dépôts n'est pas indiqué par rapport au chiffre total de ceux que reçoit la Banque. De même que le Gouverneur jugea nécessaire de ne pas faire connaître les chiffres de réescompte qu'il consentait aux Sociétés de crédit, laissant aux intéressés eux-mêmes le soin de répondre, s'ils le croyaient possible, aux enquêteurs, sur ce point délicat. (1).

---

(1) Nous avons vu précédemment que ces opérations de réescompte avaient fait craindre que la Banque de France ne devint un simple caissier des Etablissements de crédit. Nous savons maintenant combien est considérable ce simple rôle, et quelle influence il possède sur le marché du crédit. L'action de ce caissier si puissant ne se borne pas à cette simple opération du réescompte. Mais la Banque de France est devenue une véritable chambre de compensation, au point d'empêcher le développement normal de celle qui existe chez nous sous ce nom.

Nous donnons encore les détails si utiles que M. Pallain a fournis à la commission Aldrich sur le service de virement de son administration :

D. — Les opérations de transfert de la *Reichsbank* sont considérées comme l'une de ses fonctions les plus importantes. Elle fait des transferts de fonds dans toutes les parties de l'empire, soit sans commission, soit moyennant une légère commission ; cette branche d'opérations est-elle une branche importante d'affaires pour la *Banque de France ?*

R. — Extrêmement importante, puisque les virements effectués entre nos clients en 1907, ont atteint 180 milliards de francs.

D. — Par exemple, la *Banque de France* fait-elle des transferts de fonds pour toutes les autres banques, *Crédit Lyonnais, Société Générale*, etc... ?

R. — Oui ; elle effectue également les mêmes opérations pour le Trésor public. C'est un service pour nous dispendieux, mais qui constitue l'une des charges de notre privilège.

D. — Quelle est votre méthode de transferts ? Si je veux faire transférer 500.000 fr. à un client de Lyon et que je dépose les 500.000 fr. à Paris, que faites-vous ? En Allemagne, la *Reichsbank* de Berlin notifie simplement à la succursale intéressée le montant du virement dont son client est bénéficiaire. Est-ce la méthode employée ici ?

R. — Le système est le même en principe, et les virements de place à place s'effectuent également par simple notification d'ordre intérieur. Cependant, la personne qui a versé les fonds à virer peut obtenir un reçu, en deux exemplaires, si elle le désire, pour en envoyer un à titre de justification au bénéficiaire du virement. Le bénéficiaire peut se servir de ce document pour obtenir confirmation du crédit, mais sa représentation n'est pas nécessaire.

D. — Les autres banques ont-elles la coutume d'employer la *Banque de France* pour transférer des fonds ? Si un Etablissement de crédit veut transférer 100.000 fr. de sa succursale de Marseille à celle du Havre, usera-t-il de la *Banque de France* pour cela ?

R. — Certainement ; tous les Etablissements de crédit en usent ainsi dans la plus large mesure.

D. — Au lieu d'employer leurs propres moyens, elles se serviront donc de la *Banque de France ?*

R. — La plupart des banques n'en usent pas autrement.

D. — Se servent-elles de la *Banque de France* pour accroître l'encaisse de leurs succursales des points éloignés ?

R. — Certainement

III

Si la Banque de France peut, ainsi que nous venons de le voir, avoir constamment la haute main sur le marché monétaire et sur celui du crédit en France, si elle peut aussi aisément secourir nos grandes Sociétés qui, elles, ne sont pas organisées pour la lutte internationale, cela tient à ce qu'elle est moins touchée par les oscillations de la vie économique et qu'elle est moins en contact avec le marché monétaire.

D'un côté, en effet, les grands Etablissements de crédit, grâce au développement considérable de leur portefeuille, ont soulagé d'autant la Banque. Ces demandes directes ne convergent plus vers elle ; elle ne reçoit plus que ce qu'elle veut bien choisir, et elle joue surtout le rôle de dispensatrice d'appel ; elle occupe, dans la hiérarchie bancaire, un degré supérieur auquel sont soumises les banques elles-mêmes.

Quant à l'autre cloison étanche qui la protège des troubles dont ne sont indemnes la plupart des grandes institutions nationales étrangères — toutes même, peut-on avancer — elle est formée par son encaisse-or, combinée avec notre système monétaire monométalliste en principe et métalliste en fait. (1).

(1) L'encaisse-or de la Banque a naturellement son importance sur le marché intérieur, mais c'est à la vérité nos pièces d'argent qui remplissent le rôle actif dans l'organisation de la défense : « Notre monnaie d'argent c'est notre armée territoriale ; elle garde nos forteresses et nos frontières à l'intérieur, tandis que l'or c'est notre armée active qui va à l'extérieur et revient dans le pays après avoir fait de fructueuses campagnes ».

Rien ne fera mieux ressortir l'importance de ce grave problème des réserves, c'est-à-dire de « la quantité » de numéraire toujours disponible, ce qui permet de faire face, sans difficulté, ni tension, ni perturbation, dans le commerce, à toutes les demandes qui peuvent surgir plus ou moins brusquement pour le paiement en or de toutes les obligations contractées et exprimées en monnaie légale, qu'un coup d'œil jeté sur la situation faite à des pays d'une organisation bancaire, même très développée, comme celle de l'Angleterre, de l'Allemagne ou des Etats-Unis.

Dans tous ces Etats, particulièrement pour l'Angleterre et pour l'Allemagne, une ère nouvelle est apparue, comme en France, grâce au développement des facilités d'échange internationales et des Etablissements de Crédit.

Ceux-ci ont, en mettant le crédit à la portée de chaque négociant, accru singulièrement la circulation ; de plus, en raison de relations étroites entre places, un système bancaire, qui paraissait suffisant pour les nécessités du commerce intérieur, se montre absolument incapable de résister au draînage soudain du dehors.

Ce phénomène s'est ainsi passé exactement pour la Grande-Bretagne. Le système de la Bank Charted de 1844 ne permet de compter sur le stock central de la Banque d'Angleterre que dans le cas où les demandes d'or ne dépassent pas les proportions ordinaires. La charte date d'une époque où Londres dominait le marché de l'or, tant parce que la quantité qu'en détenaient les pays étrangers, était, relativement parlant, peu considérable, que parce que le Stock-Exchange avait presque le monopole des valeurs internationales ; à cette époque même, jusqu'à des années encore peu lointaines de nous, l'encaisse métallique de la Banque suffisait, plus ou moins, aux virements internationaux. Il n'en est plus de même aujourd'hui que la spéculation américaine, par exemple, pour ne parler que d'un des

facteurs les plus considérables, peut déplacer, quand elle le veut, des sommes énormes, selon qu'elle opère sur des places financières ou sur des places commerciales.

Les avis sur l'insuffisance des réserves d'or de la Banque d'Angleterre sont, dans ces conditions nouvelles, unanimes.

Nous donnons, ci-après, les intéressantes conclusions auxquelles est arrivée, en 1908, la Chambre de Commerce de Londres. L'opinion de cette réunion de commerçants considérables peut être considérée comme le type des avis émis sur cette question importante.

Le Conseil de la Chambre de Commerce de Londres avait, le 13 février 1908, chargé un comité d'examiner « si les réserves d'or du pays sont satisfaisantes, et, au cas contraire, quels sont les remèdes à proposer ».

Ce comité, composé de vingt-sept personnalités, choisies parmi les plus marquantes du monde de la finance, se réunit vingt-huit fois, et discuta, d'une manière complète, le sujet qui lui était soumis, en s'aidant d'une grande quantité de documents statistiques et autres.

Il vota, entre autres résolutions, la suivante :

« 1° Le Comité reconnaît qu'il est désirable de renforcer les réserves d'or de l'Angleterre... (1) ».

---

(1) Voici d'ailleurs l'analyse complète de ce document qui contient la substance de la question bancaire en Angleterre :

Il estime :

2° Que les émissions faites par la Banque d'Angleterre avec la garantie de la dette de l'Etat et des fonds d'Etat, communément dénommées émissions fiduciaires, sont exagérées par rapport à l'ensemble et devraient être réduites ;

3° Qu'une réserve raisonnable d'or devrait être gardée pour faire face aux dépôts effectués aux caisses de consignation et aux caisses d'épargne postales ;

4° Que le service du métal à la Banque d'Angleterre devrait fournir, en s'agrandissant, un moyen de grouper

Nous pourrions multiplier les citations à loisir ; elles reflètent toutes la même pensée. C'est tantôt sir Félix Schuster, qui traite la question, soit à l'Institute of Bankers, soit à l'assemblée générale de l'Union London and Smiths Bank, dont il est le Président, tantôt lord Asquith, au nom du gouvernement, tantôt sir Goschen, et bien d'autres économistes encore. Tous s'entendent à

---

les réserves d'or tenues par d'autres entités que l'Etat de l'Inde, c'est-à-dire :

a) pour les banques du Royaume-Uni, y compris la Banque d'Angleterre, l'or qui répond de leur passif, au-delà de la somme à garder en caisse, selon ce que l'une d'elles voudrait déposer au service du métal,

b) pour les banques d'Ecosse et d'Irlande, tout ou partie quelconque du supplément d'or qu'elles tiennent pour garantir les émissions supplémentaires faites aux termes de la loi de 1845,

c) pour les commissaires de la dette nationale et le maître général des postes, l'or que, de l'avis du comité. ils devraient garder pour faire face au passif des caisses de consignation et des caisses d'épargne postales, respectivement ;

5° Que toute personne ou compagnie faisant des affaires de banque dans les limites du Royaume-Uni devrait, une fois par mois civil, au cas où son passif en comptes courants et en dépôts dépasserait en tout la somme de 10 millions sterling, et une fois par trimestre, dans tous les autres cas, remettre un état de sa situation qui donnerait la moyenne du passif et de l'actif, en se basant sur les bilans hebdomadaires du mois précédent ou du trimestre précédent, respectivement, en indiquant séparément les articles suivants :

a) passif en comptes courants, dépôts et autres comptes,
b) passif du chef des billets de banque en circulation.
c) passif du chef des acceptations,
d) ce qu'il a en espèces monnayées d'or et autres, et en or en lingots,
e) le montant qu'il a en billets de la Banque d'Angleterre et ce qui est dû par la Banque d'Angleterre.
f) ce qui est dû sur compensation,

et qu'un exemplaire de cet état devrait être mis en évidence dans tout bureau ou local où la personne ou la compagnie fait ses affaires ;

6° Qu'il est désirable que la Banque d'Angleterre dresse un état annuel donnant l'ensemble des comptes des banquiers pour chaque semaine de l'année précédente.

déplorer la sensibilité extrême du marché anglais des capitaux, son manque de résistance ; tous s'accordent à la solution : la nécessité de renforcer l'encaisse-or. Il est vrai que les moyens proposés ne jouissent pas de la même unanimité que la reconnaissance du principe.

Ajoutons, en effet, que ces divers remèdes proposés, qui ont pour but de faire participer les banquiers aux frais de l'augmentation du stock monétaire, rencontrent, de la part de ceux-ci, une grande opposition. On ne voit guère la possibilité de les obliger à collaborer à une cause financière éminemment utile pour la Grande-Bretagne, étant donné l'esprit de liberté qui règne dans ce pays, et la source de bénéfices continuels provenant des oscillations du crédit qui se trouverait supprimé du même coup. (1).

Le rapport continue en ces termes :

La conclusion à laquelle le comité est arrivé qu'il serait bon de renforcer les réserves d'or du pays, lui a été inspirée par le fait que l'accroissement de l'ensemble du passif, extérieur et intérieur, ne s'est pas accompagné d'un accroissement proportionnel de l'or tenu par les banques dans le Royaume-Uni.

Le comité est aussi d'avis que l'existence de plus grandes réserves d'or, modifierait probablement les fluctuations du taux officiel d'escompte, qui sont plus fréquentes en Angleterre qu'ailleurs.

Les résolutions auxquelles il a été amené se groupent en deux catégories principales : celles qui ont trait directement et celles qui ont trait indirectement aux réserves d'or, les unes et les autres n'étant pas incompatibles entre elles.

Celles qui visent directement la formation d'une réserve centrale tendant à constituer un fonds d'or gardé par mesure de sécurité à la Banque d'Angleterre, chacun de ceux ayant contribué à sa formation en demeurant possesseur et maître, d'une façon absolue et indépendante, et le montant global de ce fonds devant seul être rendu public.

Celles qui visent indirectement le but à atteindre réclament la publication de l'actif liquide de toute banque, avec indication des parties qui la composent. Par là, on connaîtrait la quantité d'or que tient chaque banque.

Les résolutions adoptées montrent que, de l'avis du comité, tous les intéressés devraient prendre leur part des frais qu'entraînerait une augmentation des réserves d'or, et spécialement l'Etat, la Banque d'Angleterre et les banques du Royaume-Uni.

Enfin, le comité voudrait manifester sa conviction unanime que le temps est venu pour les banquiers de conclure eux-mêmes un accord en cette importante matière et de prendre des mesures afin de conserver et d'accroître la quantité d'or tenue en Angleterre, s'ils veulent éviter une intervention du pouvoir législatif.

(1) Cependant en 1909 on a semblé faire un pas vers cette solution. Nous lisons en effet dans le *Financial News* l'information suivante, à la date du 18 mars :

« La London City and Midland Bank a pris l'initiative de se créer une réserve d'or en barres. Jusqu'alors les arrivages d'or, provenant de l'étranger étaient déposés dans les banques d'Angleterre. A première vue un profane ne verrait guère l'importance que peut avoir pour le pays, le fait qu'une banque privée, au lieu de déposer son or à la Banque, le conserve dans ses propres coffres. Il y a pourtant dans les conséquences de cet acte une portée facile à comprendre. Le montant des réserves d'or de la Banque d'Angleterre, est du domaine public, celles qui seraient constituées par des banques privées se trouveraient moins facilement connues. La Banque d'Angleterre, au cours de ses opérations légitimes, peut être appelée à s'en dessaisir, sous forme de prêt. L'importance de son stock peut susciter des demandes de l'étranger que, commercialement elle aurait intérêt à servir. Tandis que les réserves d'or dans les coffres-forts de banques privées, échappant à tout contrôle extérieur, pourront s'accumuler sans bruit.

« La City and Midland Bank, profitant de l'élévation du change à New-York en mars, s'est assuré sur les récents arrivages d'Amérique £ 300.000 d'or en barre qu'elle a fait rentrer directement dans ses coffres. Cette opération marque un premier pas vers une véritable révolution du système bancaire en Angleterre. Londres comme le centre du marché monétaire du monde, a tout intérêt à renforcer ses réserves d'or ; le gouvernement s'en était bien rendu compte, mais ses efforts dans ce sens n'avaient eu aucun résultat, les banquiers n'ayant pas voulu en supporter les frais. L'initiative de la London City and Midland Bank est d'autant plus méritoire et si elle a obéi à ce mobile et n'a pas entendu, en dérogeant aux anciennes coutumes, faire une opération purement occasionnelle, elle aura certainement puissamment contribué à la solution du problème de la réforme d'un système qui a fait son temps »

En un mot, l'Angleterre possède un grand établissement central émetteur et réescompteur, comme en France ; une concentration très poussée des opérations de portefeuille, comme en France. Mais, à la différence de la France, malgré une division du travail très avancée, elle est soumise à des variations d'escompte qui marquent le plus souvent de plus grandes amplitudes : c'est qu'il lui manque ce puissant bouclier que constituent les réserves d'or et sans lequel elle paraît mal équipée pour la lutte.

On sait que le système allemand nous a été offert, à tous propos, comme un modèle d'initiative, comme un instrument remarquable de progrès économique et commercial. Nous verrons ci-après que la plupart de ces banques n'ont rien à faire dans une comparaison avec notre système financier ; mais, surtout, il s'est trouvé de bons esprits pour juger que l'organisation de crédit allemand n'était encore qu'à un stade inférieur à celui de l'évolution française.

Néanmoins, puisque nous retrouvons, dans ses lignes générales, les mêmes caractéristiques qu'en Angleterre et en France, les mêmes problèmes s'y posent avec cette réserve que leur importance mondiale est moindre, Berlin, Hambourg ou Francfort, même réunis, ne jouissant pas, à beaucoup près, d'une place égale à celle de Londres ou de Paris dans l'économie internationale.

L'Allemagne, nous l'avons dit, ne connaît pas la division du travail bancaire. Ses neuf ou dix grandes banques sont, à la fois, agences d'affaires, compagnies d'études, et établissements de dépôts et de crédit. Le besoin de banques pures et simples ne s'est pas fait sentir jusqu'ici. Il se manifestera peut-être dans l'avenir, lorsque, avec le développement du bien-être national, les excédents bénéfices ne seront plus employés à l'augmentation et à la consolidation des entreprises, comme ils le sont encore en ce moment, et quand

le nombre de ceux qui ont à leur disposition des capitaux importants susceptibles d'être placés à intérêt sans qu'eux-mêmes aient besoin de crédit, sera devenu plus considérable, comme c'est actuellement le cas en Angleterre.

On verra alors se former spontanément, et sans qu'il soit besoin de légiférer à ce sujet, de pures banques de dépôts et d'escompte, soit par la transformation des établissements actuellement existants, soit par suite de créations nouvelles, et en vertu des lois de la concurrence. Les banques limiteront d'elles-mêmes, parce qu'il ira de leur propre intérêt, le cercle de leurs opérations, comme cela se pratique dans les autres pays.

Nous transcrivons de la sorte l'opinion éminemment autorisée de l'*Union Centrale des Banquiers allemands*. (1).

Or, tous les postes des bilans des banques, et particulièrement de la Banque d'Empire, ont augmenté et sont en continuelle croissance, tous, sauf celui de l'encaisse. Chaque année, le *Deutsche Œconomist* publie un tableau, qui fait ressortir cette marche financière de l'Allemagne, de 1883 à 1908. Il résulte du tableau que cette revue met sous nos yeux que la proportion de l'encaisse aux différents comptes d'emplois a été en diminuant, surtout depuis 1894. Rappelons que c'est aux environs de cette époque, entre 1894 et 1896, que se placent les premières manifesta-

(1) L'union centrale des banquiers, troisième Congrès. — Les 3 et 6 septembre 1907, à Hambourg, sous la présidence du Prof. Reisser, ancien président de la Darmstaedter Bank. L'avis auquel nous faisons ainsi allusion était la réponse à la quatrième question qu'avait à résoudre ce Congrès : « Opportunité de régler par voie législative les dépôts dans les Banques ». — Verhandlungen des allgemeinen deutschen Bankierstags zum Hamburg. — (1 vol. Berlin, Guttenberg, 1907).

tions de l'essor industriel allemand qui a attiré, depuis, l'attention de toutes les nations productrices. (1).

A cette date, la proportion de l'encaisse à la circulation proprement dite est encore de 82 0/0, mais elle tombe subitement à 65 0/0 l'année suivante, et ne cesse, depuis, de perdre du terrain jusqu'à s'affaisser à 49,8 0/0 en 1908. (2).

D'une pareille situation, il ne pouvait résulter qu'un renchérissement considérable du taux de l'argent à certaines époques, et, durant toute l'année, une grande irrégularité que l'organisation des banques n'a pu et ne pourra jamais parvenir à modérer.

Le tableau suivant fait ressortir nettement ces importantes oscillations dans le taux de l'argent hors banque, en comparaison de la fixité relative de celui de la France, durant la longue

(1) On s'est occupé de déterminer la quantité d'or existant en Allemagne, et l'on a constaté la difficulté d'arriver à la connaître ; les estimations varient entre 4 milliards M. (chiffre trop fort) et 2.400 millions (chiffre trop faible). La Reichsbank a moins profité de l'accroissement de la production aurifère que d'autres grandes banques (production de 1891 à 1907, 6 1/2 millions de kilos = 18,2 milliards M.). Durant cette période, la Banque de France a porté son encaisse-or de 900 à 2.200 millions M. (2) ; aux Etats-Unis, le stock dans les banques aurait progressé de 2 milliards à 4 1/2 milliards ; la Banque d'Autriche-Hongrie possède 900 millions M. contre 100 millions ; celle d'Italie 700 au lieu de 200 ; la Banque de Russie 2 milliards et demi M. contre 900 millions M.

(2) L'industrie allemande consommerait beaucoup plus d'or qu'on ne l'a cru : une centaine de millions M. par an, et elle prend de préférence les pièces de 20 M. neuves. La circulation fiduciaire a augmenté beaucoup plus rapidement que le stock or de la Banque. Dans les dix dernières années, le solde de l'importation a été de 1.700 millions M. ; en acceptant le chiffre de la consommation de 100 millions par an, il est resté 700 millions, qui ont été absorbés. Pendant les neuf premiers mois de 1908, il a été importé 291 millions, exporté 37 millions. La Reichsbank a acheté 283 millions et vendu 3 millions

période qui s'étend entre 1887 et 1904, en même temps qu'il accuse un renchérissement progressif de l'argent :

Taux d'escompte Privé

(Moyennes annuelles)

	Berlin	Londres	Paris
1887	2.30	2.58	2.53
1889	2.63	3.25	2.60
1891	3.02	1.50	2.63
1893	3.17	1.67	2.25
1895	2.01	0.81	1.63
1897	3.09	1.87	1.96
1899	4.45	3.29	2.96
1900	4.41	3.70	3.17
1901	3.06	3.20	2.48
1902	2.19	2.99	2.43
1903	3	3.40	2.78
1904	3.13	2.70	2.19

Pour les trois années 1905, 1906 et 1907, les taux moyens de l'escompte hors banque les plus bas ont été en s'élevant d'année en année, puisqu'on les trouve à 1,91 en février 1905, 3,75 même mois 1906, et 4,44 en mai 1907. D'autre part, les taux moyens extrêmes ont subi la même progression à 4,95 (1905), 5,58 (1906), et 7.09 (1907). pour le mois de décembre, époque de la plus grande demande de numéraire.

Taux moyen d'escompte hors Banque par Trimestre (1)

	I	II	III	IV
1906	3.76	3.49	3.71	5.22
1905	2.23	2.18	2.43	4.51
1904	2.93	2.96	2.76	3.86
1903	2.28	2.99	3.31	3.42
1902	1.91	1.93	1.81	3.08
1901	3.52	3.25	2.54	2.89

(1) D'après Thamwald : « Le Crédit public en Allemagne » — (R. d'Economie politique Intern., 1905).

Si on consulte la statistique de l'escompte moyen officiel depuis 1898, on s'aperçoit qu'il affecte une courbe extrêmement irrégulière avec une tendance très marquée à la hausse. Mais, ici encore, comparée aux taux moyens enregistrés entre 1870 et 1897, la ligne se montre capricieuse, alors qu'elle était d'une grande stabilité les années précédentes ; c'est-à-dire que les besoins d'argent créés par le développement industriel de la nouvelle Allemagne ont débordé, et les Banques, et la Reichsbank, qui se trouvent incapables, aujourd'hui, d'aucune action régulatrice suivie sur le marché national des capitaux.

TAUX MOYEN DE L'ESCOMPTE OFFICIEL EN ALLEMAGNE

DE 1870 A 1909 (1)

1870 .. 4.90	1881 .. 4.42	1891 .. 3.80	1901 .. 4.10
1871 .. 4.16	1882 .. 4.54	1892 .. 3.20	1902 .. 3.32
1872 .. 4.29	1883 .. 4.05	1893 .. 4.08	1903 .. 3.84
1873 .. 4.95	1884 .. 4	1894 .. 3.12	1904 .. 4.22
1874 .. 4.38	1885 .. 4.12	1895 .. 3.15	1905 .. 3.81
1875 .. 4.71	1886 .. 3.29	1896 .. 3.65	1906 .. 5.15
1876 .. 4.16	1887 .. 3.40	1897 .. 3.82	1907 .. 6.03
1877 .. 4.42	1888 .. 3.33	1898 .. 4.28	1908 .. 4.77
1878 .. 4.34	1889 .. 3.68	1899 .. 4.98	1909 .. 3 93
1879 .. 3.70	1890 .. 4.38	1900 .. 8.33	
1880 .. 4.24			

Cette situation malheureuse de l'Allemagne, où les capitaux sont, à la fois, très demandés et très rares, a fait l'objet de nombreuses études dans ce pays par les intéressés.

Tous ces travaux sont, en quelque sorte, contenus dans l'enquête qu'a fait faire le gouvernement impérial, en 1908, à propos du renouvellement du privilège de la Reichsbank devant échoir en 1911. (1).

(1) D'après les Annuaires financiers de la « Gazette de Francfort ».

Des solutions à cette crise permanente ont été proposées. Elles ont presque toutes une certaine portée. Mais le pivot même de la réforme sont les moyens à employer pour renforcer l'encaisse de la Banque exactement comme en Angleterre. Il s'agit d'empêcher la fuite du métal et d'en acquérir du nouveau à des prix satisfaisants, et le problème est aussi ardu qu'en Grande-Bretagne, l'Allemagne étant monométalliste-or, c'est-à-dire subissant les appels de l'étranger avec une

(1) En 1898, trois ans avant l'échéance du troisième renouvellement du privilège de la Banque d'Allemagne, — M. Koch *regnante* — le Gouvernement fit ordonner une enquête dont tous les points reflétaient cette préoccupation de l'or. La première question avait trait à l'augmentation du capital de la Reichsb. ; — la seconde à celle de l'accroissement du montant des billets que la Reichsbank pourrait être autorisée à émettre à découvert ; — la troisième aux moyens à employer pour attirer de l'or et réagir contre l'écoulement du métal jaune au dehors ; — la quatrième aux mesures comme l'octroi du caractère de *legal tender*, comme l'augmentation des petites coupures, comme le développement des virements, des chèques ; — la cinquième aux mesures à prendre pour restreindre la mise à contribution de la Reichsbank, à la fin des trimestres ; — la sixième à la réglementation éventuelle des institutions qui reçoivent des dépôts et à l'obligation de publier, à intervalles déterminées, des bilans sur un modèle uniforme.

Le programme était très étendu. On y avait fait entrer la nomenclature de la plupart des remèdes et des expédients qui avaient été suggérés à diverses reprises, durant la période de resserrement d'argent.

Il y aurait plus d'une remarque intéressante à faire tant au sujet des causes exposées de la faiblesse de la Reichsbank qu'à celui des solutions proposées. Un tel examen nous entraînerait trop loin. Notons seulement que celles-ci ont tourné en quelque sorte dans un cercle vicieux car elles s'appuyaient sur des mesures qui reposaient elles-mêmes sur une caisse bien garnie, comme notamment l'imposition du cours légal du billet. Plus concluantes étaient celles qui avaient pour but de faciliter les achats d'or de l'étranger par la Reichsbank.

plus grande sensibilité que les autres pays à système plus ou moins bi-métalliste.

A ce sujet M. Koch, le prédécesseur de l'actuel directeur de la Reichsbank, avait fait, dans la *Deutsche Revue* (1907), des déclarations fort explicites :

« Si la Banque d'Empire, disait-il, voulait essayer de payer autrement qu'en or, elle ne le pourrait pas ; le 7 novembre 1906, il se trouvait en caisse seulement 46 millions de mark en thalers. A cette date, les billets en circulation se sont élevés à 1.430 millions ; les comptes courants créditeurs à 485 millions. Une tentative dans cette direction équivaudrait à la préparation d'une panique, d'un « run » de la part des déposants, qui craindraient d'être payés en argent et en papier, non plus en or, et l'institution centrale allemande perdrait une grande partie de sa force.

« La condition est bien différente en France, fait observer M. Koch. La Banque de France se trouve encore sous le régime du double étalon, qui lui permet de payer en argent. Au 1er janvier 1905, la Banque de France avait, d'après le directeur des Monnaies des Etats-Unis, neuf fois autant d'argent-métal que l'Allemagne. L'encaisse de la Banque de France contient quatre fois et demi autant d'argent que celle de la Reichsbank. Le cas peut se produire d'un drainage dans la circulation, lorsque la Banque de France refuse de donner des pièces françaises pour l'exportation, et qu'elle ne vend de lingots ou de pièces étrangères qu'en percevant une prime variable suivant les circonstances.

« Le change ne s'en ressent pas, tant qu'on trouve de l'or dans la circulation pour l'exportation. Il en est autrement si la prime de l'or agit. Mais pour la France la question ne se pose pas grâce au solde généralement favorable de la balance des échanges commerciaux soutenu par l'énorme encaisse-or. »

Et M. Koch rend alors hommage à la prudence qui présidait à la direction de la Banque de France, qui lui a fait proclamer dans maints de ses rapports que le seul moyen efficace de défendre l'encaisse est la hausse de l'escompte, alors que la prime défensive n'a jamais empêché efficacement la sortie de l'or à l'étranger parce qu'elle ne peut guérir la cause même de cette sortie qui est dans le solde défavorable de la balance économique.

Cet hommage rendu à la tradition de la Banque de France nous fait le plus grand plaisir évidemment. Mais peut-être M. Koch a-t-il un peu détourné la fonction de l'escompte en France de son véritable rôle en fait. L'Allemagne est accoutumée à considérer comme une méthode normale la mise de l'escompte au service de la Banque émettrice. Chez nous, c'est au contraire la Banque qui se trouve pour ainsi dire au service du crédit. Si l'or s'enfuit à Berlin — et il a toujours tendance à s'enfuir — on élève le taux de l'escompte aussi haut que le réclament les nécessités, jusqu'au rétablissement de l'équilibre monétaire ; cette opération arrive toujours plusieurs fois par an : 7 fois en 1899 et en 1905, époques de grande activité donc de crise Outre-Rhin ; 6 fois en 1898 ; 5 fois en 1906, etc... jamais moins de une fois (en 1895 et en 1907 seulement depuis 27 ans). L'escompte apparaît de la sorte comme l'instrument de la Banque *aux dépens du crédit* intérieur.

En France, la Banque a le bonheur de pouvoir mettre l'escompte *au service* de ce même crédit national, sans que son encaisse-or en souffre, grâce à son abondance d'abord, et ensuite grâce à ce que la Banque jette sur le marché des billets en premier lieu, puis de l'argent numéraire, et ne se démunit d'or qu'à toute extrémité, c'est-à-dire en des éventualités extrêmement rares et très passagères.

C'est que M. Koch n'a pas non plus suffisamment fait état de la différence qui existe entre notre système d'Etablissements de crédit et celui de l'Allemagne.

Nous savons qu'il trouve naturel ce qui existe chez lui et qu'il s'est montré hostile à toute intervention législative sur ces questions, ayant foi en l'évolution (1). Nous reconnaissons que les grandes maisons allemandes ont fait ou contribué à faire l'Allemagne productrice, surproductrice et envahissante. Ce n'est pas un maigre service. Il n'en est pas moins vrai que grâce à leur constitution spéciale en vue du crédit nos grandes sociétés de dépôts sont en état non seulement de soulager considérablement la Banque de France en s'interposant entre elle et le crédit, mais même d'apporter leur appui monétaire à l'étranger, et Berlin le sait mieux que tout autre pays, alors que l'ensemble des Banques allemandes parvient à peine à satisfaire la clientèle nationale, et que, dans l'enquête officielle à laquelle nous avons fait allusion, l'une des questions posées concernait « les moyens de soulager le service de la Reischbank ».

La *Gazette de Francfort* nous propose pour les principaux établissements allemands le groupement suivant de leurs opérations :

Engagements

	1906	1905
Acceptations	1.002	896
Dépôts	1.210	1.042
Créditeurs	2.298	1.969
Total	4.510	3.907

(1) Et aussi probablement un peu dans la facilité avec laquelle la Reichsbank arrête les élans financiers trop hardis des Banques en augmentant pour les imprudentes le taux de l'escompte et en leur coupant ainsi les vivres.

Actif aisément réalisable

	1906	1905
Encaisse	466	454
Effets de Commerce.	1.382	1.158
Reports	778	711
Titres	377	371
Total	3.004	2.694

On s'aperçoit de l'infériorité de l'actif vis-à-vis du passif. Mais en outre, on nous permettra bien de demeurer sceptique sur le qualificatif de « liquide » généreusement accordé à la partie active de cette balance. En tenant compte même de la valeur intrinsèque des engagements que représente l'actif, il suffira de lui opposer les difficultés du réescompte à la Reichsbank et de rappeler que la plus grande partie des remplois se trouve immobilisée dans des entreprises industrielles ; que l'immense réseau que constituent les banques avec leurs filiales est fâcheusement solidaire et que tout choc ressenti sur un point se répercute sur tout le système de forces qu'il constitue. Les faits nous montrent qu'en période normale, cette organisation rend des services très appréciables ; mais à la moindre crise elle aboutit à des taux de 7 0/0 et le fonctionnement général produit toute l'année une trépidation qui ne va pas sans de graves inconvénients pour l'économie du pays.

Les conclusions se dégagent d'elles-mêmes de ce long exposé des faits. Nous les avions fait entrevoir du début même de ce chapitre. D'un mot, nous pouvons nous féliciter de posséder un système de crédit aussi solide que le nôtre, nous ne disons pas aussi complet, car l'évolution est loin d'être terminée en cette matière et que bien des perfectionnements sont à prévoir qui arriveront

en leur temps ; mais constatons que les facilités de l'escompte en France facilitent beaucoup le commerce et l'industrie dans la tâche ardue de se maintenir aux premiers rangs de l'activité économique dans le monde ; elles compensent des infériorités nombreuses et marquées qui nous rejetteraient sans elles bien loin en arrière.

En somme la Banque de France a mérité longtemps d'être considérée comme la Banque des banques ; et aujourd'hui qu'elle a encore affaire aux Institutions de crédit privées en ce qui concerne l'escompte elle est devenue leur contrôleur. Mais pour les autres opérations, et même pour celles d'escompte, son rôle ne se borne pas là. Depuis qu'elle a couvert le territoire de nombreux bureaux, depuis que le *montant minimum* de toutes ses opérations a été abaissé ; qu'elle a ouvert à tous ses comptes de dépôts ; qu'elle s'est efforcée de faire comprendre et de réduire à leur stricte nécessité les formalités exigées par sa charte spéciale, le monde industriel et commercial est venu directement à elle dans une mesure beaucoup plus large, et, pour croire encore qu'elle est demeurée en dehors du mouvement moderne d'extension du crédit et conserver des appréhensions sur ses manques de souplesse, il ne faut pas avoir lu les discussions de 1865, de 1892 ou de 1897 au cours desquelles on a si souvent mis en lumière les multiples fonctions de la Banque de France, et l'heureuse manière dont elle les comprenait, fût-ce à l'égard des sociétés de crédit et en matière d'escompte.

CHAPITRE IV

Les Etablissements de Crédit et d'Exportation

Les Etablissements de Crédit et la fonction de l'Escompte à l'Etranger et en particulier dans les pays d'Outre-Mer

I

Le commerce international se présente sous un jour tout spécial, et les opérations d'escompte opérées entre nations ont leurs règles et leurs principes particuliers.

Quand encore il s'agit de pays assez rapprochés ou voisins, ayant entre eux des relations très suivies et très étendues, les maisons de commerce françaises qui ont ainsi un courant régulier d'affaires, connaissent leurs correspondants ; les Banques possèdent sur eux des renseignements très précis, leur valeur d'escompte est cotée. Un industriel français connaît le plus souvent, surtout s'il s'agit de spécialité, sa contre-partie d'une façon suffisante pour savoir quel crédit et sous quelle forme on peut leur consentir ; de même pour les Banques.

Nos grandes sociétés de leur côté ont, l'une ou l'autre, quelquefois plusieurs ensemble, des bureaux ou des agents sur les places de l'étranger importantes, sur les grands carrefours commerciaux.

Bref, le courant d'échanges s'établit sans aucune difficulté, et le crédit s'organise entre les

principaux marchés européens aussi facilement, on n'éprouve pas plus de peine à opérer des réglements que s'il s'agissait d'opérations de place à place en France ; un commissionnaire de Paris a à sa disposition, pour ses relations avec Londres, Liverpool ou Francfort, des moyens aussi pratiques que pour ses envois de Paris à Bordeaux ou à Lille ; il négocie des traites pour ces villes, où il achète des devises comme il fait escompter du papier sur les différentes localités, déplacées ou non, de France. Il n'y en a plus que la combinaison de l'agio avec l'escompte.

Mais la situation se modifie complètement quand ce même commissionnaire ou industriel entreprend une opération avec l'Egypte, la République Argentine ou le Japon ; quand l'Australie cherche à se faire payer avant échéance en France ses envois de laine, le Brésil ses envois de café.

A la rigueur, pour les pays à production largement développée, gros exportateurs d'une ou de quelques spécialités, les expéditeurs de ces pays d'outre-mer peuvent faire agir les combinaisons d'arbitrage, en passant par Londres ; c'est un moyen qui use un peu le papier ; mais, quelquefois, il n'y en pas d'autre à raison de l'état du marché ; d'autres fois, il permet une prompte résolution de comptes, sans compter que, dans certains cas, le papier, loin de faire éprouver une perte, procure à son porteur primitif un certain gain, s'il bénéficie d'une situation favorable du change sur l'Angleterre. Presque tous les réglements d'opérations en café entre le Brésil et la France se sont réglés par l'intervention de Londres. Les sacs — surtout autrefois — arrivaient directement de Santos au Havre ou à Rouen ; mais les traites étaient vendues aux Banques anglaises de Sao-Paulo, qui les gardaient précieusement en nourrice pour les faire sortir au moment favorable et faire entrer *via* Londres

l'or français au Brésil. C'est ce qui explique, pour une forte proportion, la difficulté qu'on a éprouvée à faire adopter des mesures tendant à améliorer dans ce pays le change en le stabilisant ; il a fallu vaincre la force d'inertie des spéculateurs brésiliens et des banques anglaises.

Mais, laissons le cas d'un exportateur étranger sur la France pour nous intéresser au sort d'un commerçant français, expéditeur de marchandises dans un de ces pays.

Les maisons, dans ces contrées, souvent inexplorées par nos négociants eux-mêmes, sont, commercialement, peu connues ; le *risque* qu'on peut accorder aux clients n'est pas défini. La difficulté est grande quand il s'agit d'une contre-partie commerçante elle-même ; que sera-ce lorsqu'on se trouvera en face d'un simple propriétaire foncier, par exemple, ou d'un exploitant ? Qui pourrait procurer les renseignements nécessaires pour juger du crédit, de la « surface » dont jouit l'étranger en question ? Les consuls ? Tout le monde sait que ce sont des fonctionnaires fort zélés, mais ils n'ont aucune notion du commerce. C'est un fait regrettable, cependant patent, et dont on se rend particulièrement compte lorsqu'on examine les rapports commerciaux qu'ils fournissent, et surtout les solutions qu'ils proposent. Aucune idée de blâme, d'ailleurs, en ces paroles ; il leur manque tout simplement la pratique commerciale, sans laquelle il est impossible de se mêler, à un titre quelconque, des questions de commerce, à plus forte raison de donner des conseils.

En outre, il faut le temps matériel pour l'échange de la correspondance. La correspondance consulaire a le fâcheux inconvénient de toujours tendre à se rapprocher de la correspondance diplomatique, tant dans le fond des réponses que dans les délais qu'elle exige. Enfin, les consuls, fonctionnaires essentiellement mobiles, quittent ordinairement leur place à l'instant précis où ils commenceraient à la connaître, et

pourraient rendre quelques services. Le système du « right man in right place » est une formule trop anglaise pour pouvoir s'acclimater chez nous.

Encore, ne s'agit-il là, jusqu'à présent, que des opérations qui précèdent la conclusion du marché, antérieures, par conséquent, à celle qui fait l'objet de la présente étude. Mais elles n'en sont pas moins importantes, puisque c'est de l'organisation du service de renseignements commerciaux à l'étranger que dépendra la connaissance que pourront posséder nos producteurs pour la fixation des crédits à accorder, c'est-à-dire des opérations à conclure.

Supposons celui-ci parfaitement organisé : l'affaire a été traitée, les marchandises expédiées. Il faudra s'assurer de l'encaissement du prix au moment de l'échéance, en admettant que le négociant possède un fond de roulement suffisant pour lui permettre d'entretenir lui-même un portefeuille d'effets à longues échéances. Mais, dans la plupart des cas, la traite est mise immédiatement en circulation. Le crédit, pour certains pays, est, en effet, fort étendu ; il atteint facilement 90 jours, parfois six mois ; les crédits de un an ne sont pas une rareté, et on en trouve de deux années (1).

---

(1) Voici un aperçu des usances qui a été fourni par une personne particulièrement compétente en cette matière et qui se réfère à des opérations d'escompte pratiquées par un grand Etablissement pour lequel le service de traites et effets est une spécialité :

L'Amérique du Nord couvre généralement par chèques, à la volonté de l'acheteur ; — en Russie, il faut accorder six mois de terme, quelquefois neuf ; — en Italie, les crédits de quatre à six mois sont fréquents ; — la plupart des colonies françaises, — sauf l'Algérie, — ont une usance normale qui dépasse trois mois : — dans l'Amérique du Sud, elle est de cent vingt jours, souvent au-delà ; nos commissionnaires émettent, quand ils le peuvent, des traites de quatre-vingt-dix à cent quatre-vingts jours. Jusqu'ici, le plus souvent, ils ont été obligés de faire, en compte courant, un crédit très long, dont le remboursement, sans échéance précise, s'effectue à la convenance du correspondant. On sait les classiques excuses alléguées pour expliquer les retards apportés à couvrir : « le change est trop onéreux, et on attend son amélioration » ; — ou encore : — « impossible de trouver sur le marché des remises sur l'Europe ».

Mais le crédit fût-il facile à liquider, encore faut-il trouver un Etablissement qui soit en relation, soit par ses agences, soit par correspondant, avec le pays tiré.

Or, supposons trouvée cette Banque bénévole qui endosse l'effet. Il faut envisager la question des garanties contre le débiteur. Il s'agit d'un étranger ; les législations commerciales varient à l'infini ; dans quelques pays, elles ne sont qu'à l'état rudimentaire quand il s'agit de relations entre indigènes ; elles sont inexistantes, ou longues et coûteuses, quand l'affaire met aux prises un national et un étranger. Même dans les pays d'organisation commerciale complète, il est nécessaire d'avoir un mandataire sur place pour soutenir les intérêts lésés du créditeur (1).

En France même, le crédit à consentir dans le commerce des cuirs en poils est de cent vingt jours et au delà ; — celui des fourrures, celui des plumes d'autruche, de six mois : — celui des diamants, de six mois aussi, souvent davantage : — dans la confection pour dames, on traite également à six mois ; — les machines à imprimer se vendent à un, deux et trois ans ; — les machines agricoles, le plus souvent, dans les délais de terme analogues ; — les pianos et instruments de musique ne sont pas plus favorisés ; à Bordeaux, le commerce des vins comporte des crédits à six mois, à un an et plus, utilisables, il est vrai, en des traites ou billets que les Sociétés de crédit et les Banques privées escomptent volontiers parce qu'elles savent pouvoir les réescompter éventuellement aux capitalistes de la région accoutumés à ce genre de placements.

(1) Citons, à titre d'exemple, les conseils que donne à ce sujet le Consul français de La Paz, d'après un avocat bolivien.

« La principale raison que nos commerçants invoquent

Pour toutes ces raisons, les escompteurs français veulent avoir entre les mains une garantie qui les couvre immédiatement contre les éventualités du non-réglement. Le meilleur gage est, évidemment, quand il s'agit d'une opération proprement commerciale, la « cause même de cette opération », c'est-à-dire la marchandise cédée. Le tireur remet donc entre les mains du tiers accepteur-escompteur les preuves de sa possession de la marchandise jusqu'à complet paiement. Il s'agit alors de traites documentaires, c'est l'opération connue en France sous le nom du warrantage, c'est-à-dire une mobilisation du gage (1). Nous n'insistons pas sur cette modalité bien connue.

---

pour ne pas chercher à faire des affaires en Bolivie est la difficulté éventuelle des recouvrements de leurs créances. Lorsqu'ils expédient à crédit des marchandises, ils adressent d'habitude aux banques du pays des traites à l'acceptation que celles-ci sont simplement chargées de présenter aux réceptionnaires des dites marchandises et d'encaisser ensuite à leur échéance. Si le débiteur ne paie pas, les intérêts des expéditeurs sont gravement menacés parce qu'ils ont négligé d'autoriser les banques ou les agents chargés des recouvrements de faire immédiatement protester les traites échues impayées — suit une énumération des nécessités de se munir d'une clause de profit.

« Selon lui, le moyen le plus pratique et qui éviterait tous ces inconvénients serait de remettre aux banques ou agents de recouvrements les documents d'embarquement de la marchandise qu'ils délivreraient ensuite aux intéressés contre la remise d'une obligation en leur faveur représentant le montant de leur facture et expliquant l'origine de la dette. On pourrait ainsi, pense cet avocat, procéder dans un cas donné *et sans nécessité d'un protêt*, au recouvrement sans perdre aucun des privilèges accordés par la loi au créancier, ce qui peut arriver avec les lettres de change ». (Documents commerciaux, 1909, Bolivie).

(1) Même sous cette forme le crédit accordé n'est pas sans dangers. Outre qu'il ne peut s'appliquer qu'à des marchandises aisément négociables, c'est-à-dire de préfé-

Tels sont, rapidement décrits, les principaux obstacles à vaincre pour rendre pratique l'opération d'escompte international.

Mais il y a, connexes à ces diverses opérations, d'autres nécessités qui aggravent encore l'hésitation de nos banques les mieux outillées, à se charger de papiers d'escompte sur les pays où ils possèdent une organisation quelconque.

Quand, par exemple, la marchandise est arrivée à destination, au cas où, pour une raison ou pour une autre, elle n'est pas déconsignée par le destinataire, elle risquera de demeurer en souffrance aux docks de débarquement ou à l'entrepôt. En ce cas, le tiers porteur est responsable de la marchandise qui lui sert de gage ; il doit la faire vendre ou la réexpédier, à son choix ;

---

rence sur matières premières ou produits de grande consommation.

Voici quelques renseignements qui sont adressés de Lima à ce sujet :

« Le mode de paiement le plus communément en usage est l'acceptation d'une traite à 90 jours contre remise des documents permettant de prendre livraison de la marchandise. Les banques de Lima se chargent généralement de faire accepter la traite et de recevoir et transmettre les documents, puis de toucher l'argent à l'échéance pour le compte de l'expéditeur. Nous conseillons de n'envoyer suivant ce procédé que lorsque l'expéditeur est en possession de renseignements favorables sur le destinataire. En effet, si la marchandise n'était pas retirée en douane par le commerçant qui l'a commandée, il résulterait le plus souvent des conséquences fâcheuses pour l'envoyeur. Le non-paiement de la traite à l'échéance est un autre risque qu'il ne faut pas perdre de vue et contre lequel on doit se prémunir en ne livrant la marchandise de cette manière qu'aux maisons sur lesquelles on a recueilli des références favorables. Quant aux crédits à plus longue échéance, aux envois en consignation, etc., nous ne pourrions évidemment conseiller d'une façon absolue de ne jamais y recourir, mais ils doivent être réservés aux maisons connues comme très sérieuses ou à celles avec lesquelles on a déjà eu des relations suivies de nature à inspirer confiance. » (*Rapports commerciaux*, 1910, *Pérou*).

mais, dans un cas comme dans l'autre, il doit la surveiller et s'occuper de lui donner une destination.

Enfin, et toujours au point de vue spécial de la fonction de l'escompte, les Banques d'outremer ont à s'intéresser nécessairement aux changes qui viennent modifier, souvent dans des proportions sensibles, l'opération qui s'offrait à eux comme rémunératrice ou, au moins, sans danger. Dans certains pays à changes dépréciés, c'est une charge délicate, d'autant plus que les établissements sont toujours, malgré eux, plus ou moins entraînés à jouer avec cet instrument rémunérateur entre tous, et qu'il y a toujours à redouter pour eux des engagements imprudents, alors que leur rôle doit se borner *à assurer les nationaux* exportateurs du pays auquel appartiennent ces Banques.

Un grand mouvement s'est produit, ces dernières années, en faveur du développement de notre service financier d'exportation. Mettons que les motifs de ce mouvement soient du meilleur aloi, qu'un zèle purement patriotique a présidé à l'élaboration de projets nés sous la plume de divers hommes d'affaires, et examinons leurs principes.

La présente étude est limitée aux questions d'escompte ; mais, comme toute la question du commerce d'exportation et de son organisation française tourne autour de ce pivot central, nous n'aurons pas même besoin d'élargir notre plan primitif. Il s'agit, en somme, en effet, d'établir un système d'escompte à long terme ; quelques personnes prétendent en faire l'objet d'une ou de plusieurs institutions spéciales indépendantes. Nous pensons, de notre côté, que les arguments qu'ils nous soumettent pour étayer leur conception ne sont pas très convaincants, et nous sommes d'avis qu'en cette matière, il faut surtout être prudent, et ne pas s'embarquer dans des

entreprises fort hasardeuses, pour lesquelles nous n'avons aucune expérience en France, mais que surtout ni notre situation mondiale, ni notre chiffre d'affaires, ni notre méthode commerciale n'autorisent. Nous proposons donc, en l'espèce, de nous en tenir à ce qui existe actuellement chez nous, en lui donnant une impulsion et une cohésion nouvelles.

II

Les défenseurs d'une banque spéciale d'importation partent de cette idée que celle-ci attirerait notre commerce, lui préparerait le terrain, et serait le plus sûr propagateur de notre influence commerciale. Leur plus puissant argument consiste dans l'exemple qu'ils nous donnent de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ils nous forcent le regard sur l'organisme fort développé que la Grande-Bretagne, la *Greater Britain*, pourrait-on dire, a mis au service des transactions internationales et intercontinentales. Ils nous dissèquent le système allemand des « *Ueberseeischen Banken* », et offrent les résultats de leur analyse à notre admiration.

Voyons donc ce qu'il faut penser de ces constructions françaises, au point de vue de leur efficacité sur le développement du commerce d'exportation dans leurs pays réciproques.

L'Angleterre possède deux sortes de Banques d'outre-mer : les Banques proprement internationales et les Banques coloniales. Ces dernières doivent être immédiatement écartées, parce que la France a, de son côté, un système fort bien compris et très particulier de banques de ce genre. Quelques-unes, comme la Banque de l'Indo-Chine et celle de l'Afrique Occidentale Française sont très florissantes. Les autres rendent de réels services. La première, d'ailleurs,

fonctionne, mais, en ce cas, sans la garantie du gouvernement métropolitain, comme Banque internationale en Extrême-Orient et dans l'Océan Pacifique.

En ce qui concerne les catégories des véritables Banques d'outre-mer anglaises, nous reconnaissons bien volontiers qu'elles sont très répandues sur toute la surface du globe, et qu'il n'est pas de région où ne se trouve au moins un de ses correspondants.

Mais il est superflu d'examiner plus avant leur fonctionnement, après la remarque générale suivante. La Grande-Bretagne constitue le plus grand marché du monde, et elle distance de loin ses concurrents les plus immédiats. Sa position territoriale, en favorisant le développement de sa marine, a transformé ses ports en des entrepôts internationaux où viennent se concentrer une grande partie des exportations mondiales, comme dans une gare de *triage*, pour être ensuite dirigées vers leurs destinations continentales et définitives. Cet échange perpétuel de marchandises avec les pays étrangers devait naturellement nécessiter, outre l'outillage maritime, un outillage financier considérable. De là, ce développement nécessaire des banques, qui appartiennent au matériel de transit comme les bateaux eux-mêmes. On a créé tout ensemble des hangars pour les marchandises et des bureaux pour les traites et succédanés. Ces deux catégories d'installations existent à chaque extrémité de ses lignes maritimes. Mais c'est dire que ces banquiers sont venus sur ces navires, et que, de même que le commerce suit le rail — ou la route — la Banque « a pris le bateau ».

Cette conception cesse donc d'être en conformité de vues avec celle des partisans des créations, ayant l'objet, de banques extra-continentales. Puisqu'ils donnent, comme principale raison de l'expansion de nos banques françaises au de-

hors, la nécessité de préparer des débouchés au commerce extérieur, la formule précédente devient, chez eux : « Le commerce suit la Banque. »

Malheureusement pour leur raisonnement, notre voisine s'est montrée beaucoup plus opportuniste dans son génie créateur.

Elle a laissé faire l'initiative ; elle n'a pas cherché à devancer les lois naturelles de l'offre et de la demande, au risque de les dépasser : elle a pensé — ou, du moins, — elle a agi comme si elle avait pensé — que la fonction crée l'organe. La fonction est née de sa situation commerciale, et la force des choses a provoqué, en fin de compte, l'éclosion de ces nombreux comptoirs de change qui lui rendent aujourd'hui des services inappréciables.

On peut donc considérer que, d'abord, en l'état actuel de notre activité commerciale au dehors, prendre la première commerçante du monde comme modèle serait un peu prématuré et risquerait de nous apporter bien des mécomptes. Qu'ensuite, s'il est bien vrai que, quand les leaders de l'exportation nous proposent l'exament de la méthode d'expansion anglaise à ce point de vue spécial, ils n'ont pas l'intention de nous imposer une copie fidèle, ils commettent néanmoins une erreur grave dans l'interprétation du phénomène, en liant et en subordonnant le développement du commerce anglais à celui des Banques, et comme ce raisonnement est la base logique de leur réalisation pratique, cette idée pourrait nous aiguiller sur une voie dangereuse.

Au surplus, est-ce à dire qu'il n'y ait aucun enseignement à tirer de la longue expérience acquise par les exportateurs anglais et nul profit à l'étude de leurs Banques ?

D'excellentes indications, au contraire, sont données par l'examen attentif des procédés an-

glo-saxons et de leurs méthodes, avec cette facilité qu'ont les Anglais de plier leurs propres conceptions aux contingences externes. Ils ont su trouver des formules intéressantes qui ont résolu, dans l'ensemble et d'une façon toute relative, les obstacles que nous cherchons à surmonter en matière d'escompte et de crédit à longue échéance. Ces solutions, nous les retrouverons, en temps utile, ci-après.

L'accroissement considérable et rapide des débouchés que l'Allemagne a su procurer à sa surproduction devait éveiller naturellement l'attention de tous les hommes d'affaires.

En quelques années, on peut dire, l'Allemagne commerciale est arrivée à se tailler une place très confortable sur le marché mondial, sur toutes les places anciennes et neuves.

Comme elle a aussi installé un réseau complet de Banques à l'appui de son commerce et de son industrie au dehors, on a décrit à plaisir ce chef-d'œuvre de la ténacité germanique, et, avec plus d'insistance peut-être encore que pour les institutions similaires anglaises, on l'a placé sous nos yeux, en toute occasion, et surtout, à toutes fins utiles.

Les Banques allemandes *d'outre-mer*, pour nous servir d'une expression proprement germanique, en effet, pour être moins nombreuses que les Banques anglaises, n'en forment pas moins un contingent appréciable, répandu à travers le monde. Il n'est guère de pays qui ne possède, soit quelque Banque allemande spéciale à son territoire, soit une filiale ou une agence d'une Banque opérant sur tout un continent. Dans certains pays même, comme au Chili, la concurrence est établie entre plusieurs établissements allemands avec une certaine âpreté.

Voici, d'ailleurs, emprunté à la « *Revue Economique Internationale* » (1905), et complété par

l'*Annuaire financier de la Frankfürter Zeitung* (1910), le tableau des Banques d'outre-mer allemandes.

Amérique, Etats-Unis

Des relations financières régulières et très étendues existent depuis longtemps entre l'Allemagne et les Etats-Unis où s'est établit depuis longtemps une importante colonie allemande.

Mexique

Maison Bleichröder.

Mexicanische Bank für Handel und Industrie, fondée par Deutsche Bank, Maison Speyer (N.-Y.), Banque Nationale du Mexique.

Amérique du Sud

Deutsche Ueberseeische Bank : pour l'Argentine (5 agences), pour la Bolivie (2 agences), pour le Chili (8 agences), pour l'Uruguay (1 agence) (Espagne).

Deutsch Süd Americanische Bank, fondée par la Dresdner Bank, la Schaffhausen, et la National B. F. Deutschland.

Chili

Deutsche Ueberseeische Bank.

Bank für Chilie und Deutschland, fondée par la Disconto et la Nord-Deutscher Bank.

Brésil

Brasilianische Bank, für Deutschland, fondée par la Disconto et la Nord-Deutschland Bank.

Asie

Deutsche Orienbank, fondée par la National Bank F. Deutschland, la Banque Nationale de Grèce, la Dresdner Bank et la Schaffhausen.

Deutsche Palœstina Bank.

Deutche Asiatische Bank, avec ses agences de Sanghaï, Calcutta, Nang-Keou, Hongkonk, Kobe, Pékin, Singa-

poor, Tien-Tsin, Tsi-nant-Fu, Tsing-Taro, Yokohama, — fondée par la Disconto, la Deutsche Bank, la Maison Bleichröder, la Berliner Handelg, la Bank für Handel u. Industr., les Mendelsohn et la Nord-Deutsche Bank.

Afrique

Deutsche Africa Bank, fondée par la Disconto et la Nord-Deutscher Bank.

Deutsche West Africa Bank, banque coloniale.

Deutsche Ost Africa Bank, banque coloniale.

Ce réseau de Banques, pour puissant qu'il puisse paraître, est loin d'être aussi serré que celui de la Grande-Bretagne. On ne peut pas dire, d'ailleurs, qu'il forme un système, car il manque d'équilibre, certains points sont trop chargés pour d'autres trop dégarnis.

Cette répartition, sur la surface du globe, des banques d'outre-mer allemandes, est, d'ailleurs, extrêmement intéressante à observer, pour la conclusion que nous pourrons en tirer dans la suite. Il convient, dès à présent, de remarquer que c'est l'Amérique du Sud qui est la plus abondamment pourvue ; quelques endroits, comme le Chili, le sont jusqu'à la sursaturation.

En Asie, c'est la Chine qui se trouve surtout visée par la Banque Germano-Asiatique, pour laquelle il est particulièrement curieux de relever l'accroissement subit du chiffre d'affaires, au lendemain même de l'expédition européenne de Chine ; nous ne nous proposons, d'ailleurs, qu'un rapprochement de chiffres.

Cette Banque a des filiales très disséminées dans les autres contrées de l'Extrême-Orient.

L'Orient européen est également l'objet de soins tout particuliers de la part de l'Allemagne, et l'on est suffisamment édifié sur l'action germanique en Turquie pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Il arrive que, Amérique du Sud, Chine et pays ottomans (1) sont précisément des contrées qui servent principalement d'exutoire à l'excès de population allemande. On sait, par exemple, que certaines parties du Brésil sont devenues de véritables colonies allemandes.

L'Allemagne, à une époque où elle n'exportait pas encore ses produits, a exporté jusqu'à 200.000 émigrants, il y a quelque trente ans. Le mouvement s'est un peu calmé depuis, à mesure que la richesse semblait vouloir entrer sur le continent ; mais 35 à 40.000 Thuringiens ou Brandebourgeois quittent encore annuellement le sol de la Mütterland pour aller essaimer dans les contrées les plus diverses du monde (2).

Or, un des premiers instruments qu'un pareil mouvement d'émigration réclame à son service, qu'il sollicite et fait créer, ce sont des Banques. Elles sont nécessaires pour le continuel mouvement d'échange financier entre les colons et la métropole. Ce phénomène est courant. On l'observe, en Italie, d'une façon remarquable pour les pays dans lesquels elle envoie des nationaux, comme l'Argentine, de même le Portugal (3).

---

(1) Nous laissons de côté les Etats-Unis qui pourraient cependant passer pour le type de la colonisation allemande en pays civilisés.

(2) Il faut, en effet, ajouter aux chiffres publiés par les statistiques allemandes le nombre d'émigrants qui n'empruntent pas la voie allemande pour s'embarquer, et qui rejoignent le paquebot à Rotterdam et à Anvers. C'est pourquoi l'Allemagne n'accusait par exemple que 26.000 départs pour les Etats-Unis en 1904, alors que le gouvernement de Washington enregistrait 46.000 entrées d'émigrants sur le territoire de l'Union.

(3) Il y a, à l'appui de cette assertion, la situation de la Banque Allemande du Brésil. Cet établissement est le plus ancien des similaires germaniques. Il a été créé à une époque — bien avant 1888 — où l'Allemagne ne songeait guère au rôle ambitieux qu'elle envie de pren-

On peut donc dire que cette puissance d'émigration allemande a été l'un des facteurs élémentaires qui ont le plus contribué à la formation des Banques d'outre-mer. Les noyaux colonisateurs ont amorcé la constitution d'établissements de crédit spéciaux qui ont servi de première base à leur constitution définitive et à leur développement. Ces établissements ont, par exemple, au Brésil, tracé les premières voies à l'importation allemande qui a, depuis, fait tache d'huile au delà de Sao-Paulo, de San-Catharina et de Rio-Grande do Sul, pour se répandre dans tout le pays.

---

dre aujourd'hui dans le monde, au point de vue commercial. Aujourd'hui, elle est la deuxième puissance importatrice au Brésil avec 35.353 : 966 milreis, pour 1906; en 1888, la situation de l'Allemagne comme puissance commerçante ne venait qu'au quatrième ou cinquième rang. C'est dire que ses transactions avec le Brésil n'étaient pas fort développées encore.

Or, pour ce pays, dès cette époque, non seulement nous trouvons une banque allemande, mais encore une banque allemande florissante, puisque les dividendes, qu'elle n'a pas cessé de distribuer depuis sa fondation, se chiffrent par :

1888................	5 %
1889................	10
1890................	16
1891................	16
1892................	8 1/2
1893................	10
1894................	12
1895................	12
1896................	12

De si beaux résultats tiennent précisément à la population allemande émigrée sur les bords de l'Amazone ; en outre, pour qui connaît l'évolution monétaire de ce pays, ils trahissent nettement la qualité des clients de la Banque allemande brésilienne ; ce sont des *propriétaires*, des colons, *des exportateurs*, dont les affaires sont demeurées excellentes grâce à la mauvaise situation du change, mais qui ont dû restreindre leurs opérations et leurs profits au moment de la crise monétaire, ce qui se décèle par un abaissement du dividende de la Deutsche Brazilian Bank entre 1900 et 1905.

Mais les Banques d'exportation germaniques ont encore une autre origine spéciale à l'Allemagne.

On sait que les puissants établissements financiers d'outre-Rhin sont les véritables maîtres des plus grandes entreprises industrielles allemandes. Par leur initiative, ils ont lancé le pays dans une production intense, fiévreuse, qui a accumulé des stocks dont il s'agit maintenant d'assurer l'écoulement.

Les Banques d'outre-mer sont les fidèles agents destinés précisément à cette besogne. Loin que les « Ueberseeischen Banken » soient une création destinée à stimuler la production nationale et métropolitaine, ils apparaissent comme l'instrument avec lequel un pays surproducteur ouvre, de gré ou de force, ses débouchés aux produits amassés dans les usines rhénanes ou silésiennes. Elles servent de véhicules indipensables à l'industrie allemande ; elles sont un de ses organes, organes puissants sans lequels elle ne saurait résister à l'envahissement de sa surproduction, mais dans lesquels il est malaisé de distinguer le financier du voyageur de commerce ou du placier.

Cette remarque se trouve confirmée par le rapprochement des dates de la création de ces banques avec celle où l'Allemagne atteint une puissance de production qui la surprend ellemême. On peut voir que la plupart des établissements d'outre-mer qui n'ont pas une origine tenant à l'émigration remontent à une époque coïncidant avec celle où le développement productif de l'Allemagne atteignait son plein ef-

fet (1), c'est-à-dire vers 1896. Les autres établissements, de création antérieure, voient, à ce moment, commencer pour eux une ère d'expansion qu'ils n'avaient pas connue jusque-là.

Aussi, contraintes de trouver une voie à l'industrie ou au commerce allemand, puisque les débouchés sont une question de vie ou de mort pour la mère-patrie, fortement alimentées par la production métropolitaine, aidées par les innombrables agents de commerce, les Banques allemandes d'outre-mer ont bénéficié plutôt d'une surabondance d'activité. Elles ne pouvaient, dans ces conditions — et pourvu que la situation monétaire des pays où elles opéraient ne fût pas trop précaire — que donner des résultats positifs.

(1) Ajoutons que pour les Banques antérieures à l'essor industriel allemand, telles que la Banque Germano-Asiatique et la Banque Allemande d'Outre-Mer, leur situation n'est devenue à peu près solide qu'au moment où la production nationale a dû commencer à s'extérioriser. C'est ce qui apparaît clairement dans les dividendes qu'elles ont distribués depuis leur fondation :

	Banque Germano-Asiatique	Banque Allemande d'Outre-Mer
1888	»	6
1889	»	6
1890	242	0
1891	0	0
1892	0	5
1893	5	6
1894	7	7
1895	8	9
1896	10	9

On remarquera que non seulement les bénéfices stables coïncident avec les années où commencent les exportations allemandes, et cela avec un synchronisme remarquable, mais qu'ils croissent régulièrement en même temps que la surproduction métropolitaine, et avec un ensemble parfait.

C'est ce qu'il nous plaît de constater dans le tableau suivant, emprunté en partie au *Boersen Kalender* de la *Frankfürter Zeitung*, et qui donne les dividendes suivants, pour les années les plus rapprochées :

	1902	1903	1904	1905	1906	1907
B. Germano-Asiatique	9	10	11	11	9	9
B. Brésilienne	6	8	10	10	10	10
B. d'Outre-Mer	8	8	8	8	9	9
Orientbank	—	—	—	—	8	4

III

Nous n'avons toujours pas oublié que l'intention des hommes d'affaires ou des publicistes économistes, en appelant l'attention des Français sur le développement des banques d'exportation anglaises ou allemandes à l'étranger était de montrer qu'il était la cause du développement du commerce d'exportation lui-même de ces deux pays.

Il ne semble pas qu'ils aient atteint leur but, et que leur méthode démonstrative soit bien efficace. Il apparaît même, de plus en plus, qu'ils ont comme pris le problème à rebours.

Ils affirment, en somme, que l'organe crée la fonction, et que c'est parce qu'il y a des Banques qu'il y a du commerce. Il ne convient pas de s'étendre sur cette affirmation un peu paradoxale, si en contradiction avec les lois naturelles. Constatons qu'ils n'ont pas été heureux dans le choix de leur principal argument, et regrettons la méthode tout à fait défectueuse d'interprétation des causes et des effets des phénomènes d'évolution économique.

Il y a un fait : la France ne produit pas suffisamment pour alimenter un courant considérable d'exportation. Les causes de cette insuffi-

sance de la production importent peu à notre sujet. On a dit qu'il y avait ralentissement ; du moins, ce ralentissement est-il relatif. Il s'agit plutôt d'un accroissement plus rapide du chiffre d'affaires de nos voisins et concurrents, accroissement qui augmente d'année en année la différence entre eux et nous, et fait que nous paraissons en déficit ; c'est une question de pourcentage.

En tous cas, il est permis de demeurer sceptique sur les résultats qu'aurait sur notre exportation la création d'un ou de plusieurs établissements (1) destinés exclusivement à ce genre d'opérations.

Le stimulant de la production doit être interne, et non venir de l'extérieur. Il faut, non pas tenter d'attirer les produits, mais surproduire, afin de faire déborder par les produits la limite de la consommation nationale. Quant aux solutions capables de susciter les effets d'expansion, ils sortent du cadre de cette étude.

Nous ne voulons donner, sur cette insuffisance commerciale de la France, que l'avis très autorisé du directeur de la Banque de l'Indo-Chine, qui, nous l'avons dit, à côté de son rôle officiel de banque coloniale, fonctionne également comme banque libre d'exportation. Il s'exprimait de la sorte en 1908 à l'assemblée générale des actionnaires réunis pour les comptes de l'exercice 1907 :

Notre banque se trouve, il faut bien le reconnaître, dans une situation moins avantageuse que les établissements étrangers similaires établis en Chine, notamment les banques anglaises et allemandes. Nous sommes tout disposer à favoriser le commerce français d'exportation vers les contrées étrangères, dans lesquelles nous possédons des agences — nous voulons parler surtout de la

(1) Le distingué M. A. Savous n'a pas craint de montrer « pourquoi et comment il faut former en France *des* banques d'exportation ».

Chine, du Siam, et des Détroits. Contrairement à ce qui a été parfois allégué à notre sujet, nous n'hésitons pas à faire des crédits à long terme — et même à transformer en avances les escomptes documentaires, lorsque les marchandises qui en font l'objet n'ont pu être écoulées, par suite de circonstances défavorables, une fois les échéances arrivées — mais nous avons le regret de constater le véritable état d'infériorité du commerce français dans les pays dont nous vous entretenons. Nous sommes les premiers à désirer que l'on fasse appel à notre concours pour favoriser les expéditions de produits français en Extrême-Orient : nous trouverions, en effet, dans ces opérations une contre-partie avantageuse aux crédits que nous consentons pour les exportations vers la France — contre-partie qui ne fait pas défaut à nos concurrents, en raison même de l'activité des importations anglaises et allemandes en Chine. Mais nous nous heurtons là à une difficulté qu'il n'est pas en notre pouvoir de résoudre, et que nous ne pouvons que constater à regret. Il ne nous appartient pas, cela va sans dire, de proposer le remède à cette situation que nous déplorons. Nous avons voulu simplement vous représenter, qu'en ce qui nous concerne, et pour les contrées dans lesquelles nous sommes établis, les reproches récemment formulés de concours insuffisants offerts au commerce français ne sont nullement justifiés.

Il résulte de ces considérations qu'en somme, une Banque spéciale d'exportation en France serait réduite à faire de pures opérations d'escompte, sous des formes diverses et variées. Or, cette activité, ainsi limitée, se retrouve, à l'état un peu élémentaire encore, peut-être, dans nos grandes Sociétés de crédit. M. André Sayous, le distingué secrétaire général de la Fédération des Industriels et Commerçants, appuie lui-même cette assertion en ces termes : « Les Banques « continentales pourraient, certes, venir en ai- « de, d'une façon plus effective, à notre com- « merce d'exportation, en développant les ser- « vices existant déjà chez elles, ou en en créant « de nouveaux. Il y a là, pour elles, une bran- « che productive d'activité qui comporterait « peu de dangers, avec un personnel au cou- « rant... » (1).

(1) Bulletin de la Fédération, juillet 1909.

Il laisse ensuite entendre que ces services ainsi développés seraient le noyau « d'une ou de « plusieurs Banques d'outre-mer, comme l'ont « fait, en Allemagne, la Deutsche Bank ou la « Disconto Gesellschaft ».

Nous ne contredisons même pas cette seconde affirmation, sous cette réserve capitale qu'il faudra attendre que l'extension de notre exportation sollicite la création d'une semblable institution. Afin d'éviter d'entrer dans une controverse brûlante sur le terrain pratique, mettons-nous d'accord en n'attribuant à cette discussion que l'importance d'une question de méthode, et accordons aux promoteurs d'une Banque spéciale, ou de plusieurs même, toute satisfaction..., mais pour un avenir dont l'élan de notre industrie et de notre commerce demeure le seul maître.

Pour l'instant, l'organisation de nos grandes Sociétés de crédit demeure donc, en principe, suffisante pour assurer les services de l'exportation française, étant bien entendu que quelques améliorations et quelques additions seraient immédiatement nécessaires (1).

Ces services doivent, en effet, répondre aux exigences spéciales de l'escompte du commerce international. Celui-ci est caractérisé par sa longue durée, l'éloignement des parties contractantes, qui exigent des garanties spéciales, l'absence de renseignements précis sur l'une des contre-parties, qui accroît les difficultés à l'octroi d'un crédit.

Voici les opérations de crédit qui sont actuellement inscrites au nombre de celles qui compo-

(1) Nous nous défendons ici encore de prendre partie dans une polémique. Nous ne portons pas un jugement sur les opérations de nos Sociétés de crédit en fait ; nous raisonnons en dehors de toute application personnelle et d'une façon générale.

sent son activité, par un de ces grands établissements, dont la raison sociale contient la qualification de « national », et se trouve particulièrement outillé pour des affaires de ce genre.

Cet établissement pratique couramment : l'escompte des effets jusqu'à 90 jours *de vue*. Son agence de l'Inde escompte même des effets sur France jusqu'à 6 mois ;

L'escompte des traites documentaires pour les mêmes usances, y comprise celle de six mois ;

L'ouverture de crédit, titres ou documentaires, pour l'achat de marchandises dans le pays d'origine ;

Les avances sur marchandises ;

Les avances sur des traites libres à trois mois, quelquefois au delà, payables dans des contrées lointaines ;

Les découverts pour une campagne, c'est-à-dire de trois à neuf mois, quelquefois un an ;

Les avances *in trust* dans les pays anglo-saxons.

Il ne s'agirait que de donner un développement plus grand à chacune de ces différentes fonctions, perfectionner certaines d'entre elles. Il y a, par exemple, telle invention anglaise qu'il serait intéressant de pouvoir concilier, par l'usage, avec notre Code civil ; par exemple, les *letters of hypothecation*, ou leurs sœurs, les *letters of lien*, qui permettent aux Banques de fortifier la sûreté du gage contenu dans les traites documentaires. Ce sont là des détails secondaires.

Il serait surtout souhaitable que nos Sociétés de crédit élargissent leur cadre de leurs avances, sous une forme quelconque ; en substance, en effet, le producteur français ne peut trouver en France, momentanément organisée, la contre-partie du long crédit qu'il est forcé de consentir lui-même à sa clientèle extérieure. Pour préciser plus nettement, il serait désirable, par exemple, que les mêmes sociétés pratiquent d'u-

ne façon plus libérale, l'ouverture de crédit sur place, auquel on pourrait donner comme couverture des acceptations à trois mois renouvelables ou des traites sur l'étranger dont l'encaissement leur est confié.

Enfin, les grands Etablissements de crédit se montrent tout disposés, stimulés, d'ailleurs, en cela, par une partie de l'opinion publique qui critique leur prudence excessive, à augmenter le nombre de leurs agences. Nul doute que, la force de pénétration à l'extérieur du commerce français s'accroissant, nos banques ne soient appelées, par leur intérêt même, à fortifier leur réseau de succursales.

Leur organisation comprend déjà la représentation suivante, hors de France, en comprenant naturellement, avec les Banques de Dépôt, les Etablissements de crédit dans la plus large acception du mot :

Le *Crédit Lyonnais :*

Algérie, Angleterre, Suisse, Espagne, Portugal, Russie, Turquie, Egypte, Palestine ;

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris :*

Angleterre, Belgique, Espagne, Tunisie, Egypte, Madagascar, Indes Anglaises, Australie ;

La *Société Générale :*

Angleterre, Belgique, Espagne, Alsace, Allemagne, Russie ;

Le *Crédit Industriel :*

Angleterre, Belgique ;

Banque de Paris et des Pays-Bas :

Hollande, Belgique, Suisse, République Argentine, Brésil ;

Compagnie Algérienne :

Algérie, Tunisie, Maroc ;

Crédit Algérien ;

Banque Transatlantique ; Banque de Tunisie ;

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie :

Algérie, Tunisie, Maroc ;

Crédit Foncier de Tunisie ;

Tunisie ;

Banque de Cochinchine (Indo-Chine française), *Banco Francés del Rio de la Plata* (République Argentine), *Banque Supervielle et Cie* (Uruguay), *French American Bank* (San-Francisco).

A cette liste il faut ajouter nos nombreuses Banques coloniales qui tendent de plus à s'affranchir de leur constitution rigide imposée par la métropole, et qui désirent s'en évader pour se consacrer en toute liberté aux véritables opérations commerciales, ne conservant de la sujétion officielle que le strict nécessaire pour assurer le service de trésorerie de l'Etat, et pour offrir toujours une suffisante garantie à leur émission fiduciaire.

Mais il faut surtout tenir compte de l'énorme influence qu'a su se créer la France à l'étranger

en se ménageant des correspondants qui sont des Banques indigènes, mais sous le contrôle français en raison de l'apport des capitaux nécessaires à leur constitution ou des intérêts que nous avons su prendre dans ces banques.

Voici, par exemple, une énumération, incomplète, des banques de raison sociale étrangère, mais dans lesquelles notre contrôle est soit prépondérant, soit particulièrement efficace :

Banque Suisse et Française, Banque Franco-Espagnole, Banque Franco-Américaine, Crédit Franco-Canadien, Banque Nationale du Mexique, Banque Nationale d'Haïti, Société Commerciale Française au Chili, Credito Italiano, Banque d'Athènes, Banque d'Abyssinie, la Banque d'Orient, etc...

Tout dernièrement, la Banque de Paris constituait avec la Banque Commerciale Hongroise de Pest, la Banque Générale de Bulgarie, à Sofia. La même Banque à Paris, constituait également, mais avec ses propres ressources la Banque Marmorosch Blanck et Co, en Roumanie (1906).

La Banque Française prenait intérêt successivement dans le Credito Italiano, la Banque Internationale de Bruxelles, la Banque de Paris et Londres (1907).

Ce ne sont là que des exemples, mais plus étendue encore serait la liste des « correspondants » à l'étranger de Banques françaises, répandus sur tout le globe et particulièrement développés aux Etats-Unis.

Etablissements purement financiers, serait-on peut-être tenté de dire. Financiers peu nous importe ici. Mais ce qui est certain, c'est que, quand un commerçant porte une traite à l'es-

compte à l'un de nos établissements de crédit, quel qu'il soit, elle est payée immédiatement. Si elle peut circuler, c'est grâce à ce système de correspondance en dehors des agences des grandes Banques, et ce n'est pas là un mince service. Il est *capital pour l'objet de ce travail.*

BIBLIOGRAPHIE

Journaux et revues économiques :

L'Economiste français.

L'Economiste européen.

La Revue économique internationale.

La Revue d'économie politique.

La Réforme économique.

Le Moniteur des intérêts matériels.

Le Rentier.

Le Pour et le Contre.

Bulletin de la Fédération des industriels et commerçants français.

L'Information.

La Vie Financière.

The Financial News.

A. Courtois : *Histoire des Banques en France.* — Paris, Guillaumin, 2e édition.

G.-J. Goschen : Théorie des changes étrangers. — Paris, Guillaumin, 2e édition.

Raffalowitch : *Le Marché financier, années* 1898 à 1908.

Edmond Théry : *Les Progrès économiques de la France.* — Paris, 1908.

Courcel-Seneuil : *Traité des opérations de Banque.*

A. Sayous : *Les Banques de dépôts, les Banques de crédit et les Sociétés financières.* — Paris, Larose, 1907.

P. Coq : *Les Circulations en Banque.* — Paris, Guillaumin, 1865.

Juglar : *Des Crises commerciales et leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis.* — 2e édition, Paris, Guillaumin, 1889.

Wolowski : *Le Change et la circulation.* — Paris, 1869.

J. Favre : *Les Changes dépréciés.* — Paris, Rivière, 1906.

Rapports présentés par le gouverneur de la Banque de France à l'assemblée générale des actionnaires. — Années 1898 à 1910.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie Centrale de la Bourse
ALCAN-LÉVY, 117, Rue Réaumur
PARIS

END OF
TITLE